



**Conseil d'administration
de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation
des femmes**

Distr. générale
22 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

17-19 juin 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Plan stratégique

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan
stratégique 2011-2013 de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes et l'autonomisation
des femmes, notamment en ce qui concerne
les activités opérationnelles menées en 2013**

**Rapport de la Secrétaire générale adjointe
et Directrice exécutive**

Résumé

Le rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Entité pour 2011-2013 est présenté au Conseil d'administration, en application du paragraphe 9 de sa décision 2011/3 du 30 juin 2011, et inclut un rapport sur les activités opérationnelles menées en 2013, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2014/1 du 20 janvier 2014.

Il est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation.



I. Introduction

1. Depuis sa création, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), s'appuyant sur les acquis des entités qui l'ont précédée, s'emploie à devenir un organisme qui réponde fidèlement aux ambitions de l'Assemblée générale, aux aspirations de la société civile et aux demandes et attentes des femmes et des filles, des garçons et des hommes, à travers le monde. Elle a ainsi obtenu des résultats qui sont à la hauteur des impératifs et de l'urgence de la lutte pour l'égalité des sexes.

2. En 2013, ONU-Femmes a démontré sa capacité d'atteindre cet objectif : l'arrivée d'une nouvelle directrice exécutive et l'approbation d'un nouveau plan stratégique pour 2014-2017 ([UNW/2013/6](#)); la conclusion d'une phase d'installation de trois ans et l'avènement d'une nouvelle architecture régionale pour ONU-Femmes sur le terrain; la définition, à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme et lors des débats sur le programme de développement pour l'après-2015, la paix et la sécurité et le changement climatique, du rôle de l'Entité à l'appui des progrès sur le plan normatif; le renforcement du rôle de coordination interinstitutions joué par ONU-Femmes; des améliorations mesurables et manifestes de l'efficacité de l'Entité; et des effets bénéfiques importants et concrets sur la vie des femmes et des filles de quelque 90 pays de la planète, sont autant de jalons qui ont marqué l'année 2013.

3. Le présent rapport est le rapport final sur la mise en œuvre du plan stratégique pour 2011-2013. On y explique comment ONU-Femmes a donné suite aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Dans cette résolution, l'Assemblée a réaffirmé le mandat d'ONU-Femmes, qui est de jouer un rôle d'encadrement du système des Nations Unies dans le cadre de ses activités en matière d'égalité des sexes et d'exploiter le potentiel offert par ce système dans son ensemble. L'Assemblée a également exprimé son appui aux efforts que déploie ONU-Femmes pour renforcer les liens entre ses rôles opérationnel, normatif et coordonnateur, qui sont au cœur du mandat inédit de l'Entité.

4. En 2013, ONU-Femmes a dépensé quelque 133 millions de dollars au titre des programmes de pays, ce qui représente un taux d'exécution de 88 % de l'ensemble des activités inscrites à son budget et le taux d'exécution de programmes le plus élevé depuis sa création. Ce chiffre s'explique par des améliorations notables apportées dans les processus métiers, qui ont permis à l'Entité, pendant l'année, d'être moins accaparée par des questions d'efficacité interne et de se concentrer davantage sur les résultats de ses activités normatives, coordonnatrices et opérationnelles. Ces résultats se sont répercutés sur tous les aspects du mandat de l'Entité, qu'il s'agisse de la contribution à la réussite de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme ou de la mise en œuvre du premier cycle d'établissement des rapports pour le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en passant par l'obtention de résultats au niveau des pays, puisque ONU-Femmes a aidé 24 pays à intégrer dans leurs instruments de planification nationale des priorités et des budgets relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et 19 pays à adopter une législation renforcée de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et qu'elle a favorisé l'avènement d'une nouvelle génération de

médiateurs sensibles à la problématique hommes-femmes, représentée par davantage de femmes à la table de négociations dans le cadre des activités de maintien de la paix et faisant office de médiatrices de l'ONU. ONU-Femmes a également fait œuvre de pionnier en mobilisant les organisations humanitaires – travaillant avec le Comité permanent interorganisations dans le domaine de l'action humanitaire ou intervenant sur le terrain, comme elle l'a fait pour venir en aide aux femmes et aux filles syriennes réfugiées dans le camp de Zaatari, en Jordanie.

5. Les nouvelles structures et méthodes de travail mises en place en 2012 et 2013, notamment une décentralisation de grande ampleur et un renforcement des capacités sur le terrain, ont permis d'obtenir des résultats dans toutes les régions visées par les programmes d'ONU-Femmes. Dans les États arabes, ONU-Femmes a encouragé la mise en œuvre des conclusions de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, appuyant les efforts déployés en Égypte et en Palestine pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, par des innovations telles que le Programme pour des villes plus sûres, ou collaborant avec les forces de police nationales. En Afrique, ONU-Femmes a appuyé l'augmentation de la représentation des femmes dans les parlements de divers pays tels que le Cameroun, le Kenya et le Zimbabwe et a été l'un des principaux promoteurs de la loi sur l'égalité des sexes du Malawi, aux termes de laquelle les droits consacrés par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont opposables devant les tribunaux nationaux. L'Entité a soutenu la prise en compte, pour la première fois, d'éléments liés à la problématique hommes-femmes dans les enquêtes menées auprès des ménages soudanais et a joué un rôle de premier plan dans la fixation d'un quota de 35 % de femmes recrutées par la police burundaise – initiative visant à contribuer, notamment, à mieux servir les intérêts des femmes au Burundi, en particulier dans le domaine de la lutte contre la violence sexiste. Au Sénégal, ONU-Femmes a aidé les autorités à rédiger le nouveau Code de la nationalité, qui octroie aux femmes les mêmes droits de citoyenneté qu'aux hommes et élimine les injustices contre les femmes que contenait la précédente législation.

6. Dans la région Amériques et Caraïbes, ONU-Femmes a contribué à la réalisation d'importantes réformes, notamment en aidant 6,2 millions de travailleurs domestiques au Brésil à obtenir pour la première fois grâce à une révision de la Constitution, la reconnaissance juridique de leur égalité au regard du droit du travail et en aidant 7 000 femmes autochtones au Guatemala à obtenir une carte d'identité, leur permettant ainsi de voter. L'Entité a collaboré avec ses partenaires pour permettre à quelque 400 000 survivantes de violences en El Salvador d'être prises en charge, tandis qu'en Argentine, 22 000 membres du personnel judiciaire ont été formés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Dans la région Europe et Asie centrale, ONU-Femmes a soutenu la réforme de la législation, notamment la ratification par la Bosnie-Herzégovine de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et contribué, en République de Moldova, à l'autonomisation économique des femmes par l'adoption et la dotation en ressources nationales d'un modèle de « guichet unique » de services et d'information destiné aux femmes et aux filles vivant en zone rurale.

7. Dans la région Asie-Pacifique, ONU-Femmes a aidé la Commission de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants à mettre en œuvre des priorités régionales relatives à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des

enfants. Elle a favorisé, en particulier, des dialogues sans exclusive et a aidé, sur le plan technique, à la rédaction de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants dans l'ASEAN, qui a été adoptée par les participants au vingt-troisième sommet de l'Association, tenu le 9 octobre 2013. En Afghanistan, le travail de sensibilisation effectué par ONU-Femmes conjointement avec le mouvement en faveur de l'égalité des sexes a aidé à éviter l'entrée en vigueur d'une modification du Code de procédure pénale qui aurait empêché les membres des familles de victimes de témoigner, notamment dans les cas de violences domestiques, et qui aurait ainsi compromis la protection juridique accordée aux femmes puisque, le plus souvent, ce sont les membres de la famille qui sont les témoins des violences faites aux femmes ou qui y prennent part.

8. Dans toutes les régions et pour tous les aspects de son mandat, ONU-Femmes a montré en 2013 que, si elle ne dispose pas de toutes les ressources dont elle aurait besoin pour répondre aux demandes des pays, sa contribution à l'action menée par les gouvernements et par tous les partenaires en présence n'en est pas moins manifeste, efficace et pertinente pour le système des Nations Unies et pour les mécanismes normatifs intergouvernementaux lorsque des ressources sont disponibles.

II. Travail de renforcement des normes, de coordination et de mobilisation et partenariats

A. Renforcement des normes

9. En 2013, grâce au soutien accru d'ONU-Femmes, les mécanismes intergouvernementaux ont accordé une plus grande attention à l'égalité entre les sexes, à l'autonomisation des femmes et aux droits fondamentaux des femmes et des filles, ce qui s'est traduit par des améliorations sensibles du cadre normatif mondial. La cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme a été tout à fait décisive car elle a permis d'affermir encore la volonté des acteurs concernés d'éliminer et de prévenir toutes les formes de violence envers les femmes et les filles (voir [E/2013/27-E/CN.6/2013/11](#), chap. I, sect. A). Cette issue n'aurait pas été possible sans les préparatifs techniques de la session effectués par ONU-Femmes, notamment la mobilisation, la création de partenariats et l'assistance technique, y compris grâce aux plateformes régionales, et elle fournit une base solide pour poursuivre dans cette voie grâce aux efforts de coordination et aux partenariats établis dans le système des Nations Unies en ce qui concerne les programmes. Les renseignements exposés dans la présente section incluent des données relatives au domaine prioritaire n° 6 du plan stratégique pour 2011-2013.

10. Les préparatifs effectués par ONU-Femmes ont également contribué à créer une atmosphère féconde à la cinquante-huitième session de la Commission tenue en 2014, au cours de laquelle l'Entité a largement contribué, par ses efforts de mobilisation et ses conseils techniques et grâce aux données tirées de ses activités pratiques, à un document qui constitue un plan de marche vers la réalisation accélérée des objectifs du Millénaire pour le développement pour les femmes et les filles et une base solide pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

11. ONU-Femmes a également intensifié ses préparatifs en vue de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des activités commémoratives marquant le vingtième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les activités d'ONU-Femmes, qui s'inscrivent dans le prolongement des résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, englobent l'appui aux préparatifs nationaux, la collaboration avec les commissions régionales et une stratégie complète de mobilisation sociale et politique à l'échelon mondial. L'Entité a régulièrement souligné que la commémoration devait aboutir à une volonté politique renouvelée et à une relance de la mise en œuvre des engagements relatifs à l'égalité des sexes à tous les niveaux. Elle a efficacement mis à profit les préparatifs de l'examen pour déterminer les lacunes auxquelles l'inscription d'un objectif spécifiquement relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015 permettrait de remédier, tout comme l'intégration de la lutte contre le sexisme et de cibles et indicateurs à cet effet dans tous les objectifs.

12. À cette fin, ONU-Femmes a contribué aux travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. En tant que membre de l'équipe d'appui technique de l'ONU, elle a efficacement défendu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à la fois comme un but en soi et comme un élément essentiel au développement durable en s'appuyant sur le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), au cours de laquelle elle a mené une campagne de persuasion largement reconnue. L'analyse fondée sur les faits qu'a effectuée ONU-Femmes¹ au sujet d'un objectif de développement complet et pouvant apporter des transformations structurelles, qui succéderait à l'objectif du Millénaire n° 3, a permis aux États Membres de disposer de toute l'information nécessaire pour examiner la question. En conséquence, l'idée d'un tel objectif a recueilli un appui croissant à l'Assemblée générale, à la Commission de la condition de la femme et au sein du Groupe de travail ouvert lui-même.

13. ONU-Femmes a continué à aider les États Membres à élaborer les résolutions pertinentes de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en contribuant à l'établissement des rapports du Secrétaire général et en mettant à la disposition des États Membres ses connaissances spécialisées et un appui de fond. Elle a ainsi favorisé la réalisation d'avancées cruciales et permis de renforcer encore les normes relatives à des sujets tels que la participation des femmes au développement (résolution 68/227 de l'Assemblée générale), la violence à l'égard des travailleuses migrantes (résolution 68/137 de l'Assemblée générale), l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural (résolution 68/139 de l'Assemblée générale) et la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (résolution 68/140 de l'Assemblée générale). Elle a également offert un appui technique relatif aux questions d'égalité des sexes et à la formulation de diverses résolutions de façon à ce qu'elles traitent spécifiquement des problèmes concernant les femmes. En conséquence, le nombre de résolutions intégrant la problématique hommes-femmes a augmenté.

¹ Disponible sur le site www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2013/10/UNWomen_post2015_positionpaper_English_final_web%20pdf.pdf.

14. ONU-Femmes a renforcé son appui au Conseil économique et social en ce qui concerne la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes du système des Nations Unies, y compris dans le rapport du Conseil sur le sujet (E/2013/71). En outre, la déclaration ministérielle adoptée au débat de haut niveau du Conseil à sa session de fond de 2013 et intitulée « La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière », a bénéficié de contributions techniques d'ONU-Femmes (E/HLS/2013/1).

15. S'appuyant sur la décision relative à la promotion de la représentation équilibrée des sexes adoptée à la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (voir FCCC/CP/2012/8/Add.3, décision 23/CP.18), ONU-Femmes a amélioré la prise en compte de la problématique hommes-femmes à la dix-neuvième Conférence des Parties. Elle a travaillé avec ses partenaires, notamment la Mary Robinson Foundation – Climate Justice, pour favoriser l'application de cette décision. Elle a également joué son rôle de défenseuse mondiale des droits des femmes à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà », dont le document final prend acte du fait qu'il importe de tenir compte de la problématique homme-femmes (résolution 68/3 de l'Assemblée générale), et la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue en juin 2013, où l'importance de l'égalité des sexes et de la pleine participation des femmes au développement a été soulignée.

16. Des avancées considérables ont également été réalisées pour ce qui est des normes applicables à l'exercice de l'autorité par les femmes et à leur participation aux initiatives de paix et de sécurité. ONU-Femmes a joué un rôle fondamental dans les travaux du Conseil de sécurité. S'appuyant sur le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2013/525), le Conseil de sécurité a demandé des mesures plus énergiques pour faciliter la participation des femmes aux initiatives de paix et appelé à faire preuve d'une volonté plus ferme d'agir pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi qu'il l'a dit par la suite dans sa résolution 2122 (2013). Dans cette résolution, il a réaffirmé que l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des sexes étaient « déterminants pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales », ce qui renforce le propos de la résolution 1325 (2000) et complète d'autres résolutions du Conseil.

17. Dans le cadre des activités de suivi et d'intervention qu'elle mène auprès des États Membres dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité, ONU-Femmes s'inspirera aussi de la recommandation générale n° 30 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit (CEDAW/C/GC/30). D'autres avancées sur le plan des normes ont été réalisées, notamment avec la déclaration concernant l'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix de la Commission de consolidation de la paix (PBC/7/OC/3). Le Traité sur le commerce des armes adopté par l'Assemblée générale en 2013 (voir résolution 67/234 B de l'Assemblée générale), qui régit le commerce international des armes conventionnelles, admet que ces armes jouent un

rôle dans les violences sexistes et celles qui visent les femmes et les enfants. Cela vient à l'appui des travaux que mène ONU-Femmes auprès des États Membres au sujet du rôle des femmes dans les initiatives de paix et de l'établissement de rapports relatifs aux initiatives visant à faire participer les femmes à la prévention et au règlement des conflits, et au relèvement après les conflits.

B. Coordination

18. Un élément crucial du mandat d'ONU-Femmes consiste à faire en sorte que le système des Nations Unies œuvre de manière plus cohérente et responsable en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. En 2013, ONU-Femmes s'est notamment efforcée d'harmoniser le cycle de son nouveau plan stratégique 2014-2017 avec les dispositions de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale et a établi de nouveaux partenariats avec d'autres entités des Nations Unies. L'examen quadriennal complet est au cœur de l'approche adoptée par ONU-Femmes pour coordonner et renforcer l'exécution de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes de l'ensemble du système. Toute l'année, l'Entité a contribué à l'exécution en temps voulu de la résolution par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses différents mécanismes. Elle a notamment participé à l'élaboration d'un plan d'action sur l'application des dispositions de la résolution [67/226](#) et fait partie de l'équipe chargée de concevoir un mécanisme de suivi afin d'aider les États Membres à évaluer les progrès réalisés par le système de développement des Nations Unies dans la mise en œuvre de l'examen des politiques. Elle a également tiré parti du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes afin de faciliter la défense de causes communes et l'adoption d'une approche coordonnée en amont de démarches et négociations intergouvernementales cruciales, concernant notamment le programme de développement pour l'après-2015 et l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

19. Il demeure prioritaire de renforcer la coordination d'activités concrètes menées au niveau des pays qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Ce faisant, ONU-Femmes a utilisé les liens entre la coordination et ses autres mandats et s'est appuyée sur les outils d'évaluation de la performance utilisés par les équipes de pays des Nations Unies, comme les feuilles de résultats concernant la parité des sexes qui servent à exécuter le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Par exemple, au Kenya, ONU-Femmes a veillé à ce qu'il soit tenu compte des recommandations inscrites sur les feuilles de résultats pour élaborer le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2014-2018 et à ce que des connaissances spécialisées dans le domaine de l'égalité des sexes soient utilisées pour produire le tableau de résultats de ce plan afin que celui-ci présente des indicateurs fiables concernant tous les aspects de la question.

20. ONU-Femmes s'est employée en priorité à faire en sorte que les compétences techniques qui sont nécessaires pour que la gestion des programmes tienne compte de la problématique hommes-femmes soient disponibles. Par exemple, au Venezuela, ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont formé le personnel des Nations Unies afin qu'il considère l'égalité des sexes comme un principe clef de programmation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. ONU-Femmes s'est appuyée sur ce type d'expérience et a travaillé au sein de l'Équipe spéciale pour l'égalité des

sexes à établir une liste des experts de l'égalité des sexes au sein des Nations Unies que les équipes de pays pourraient consulter pour faire en sorte que les activités pratiques tiennent compte de la problématique hommes-femmes et que la question soit systématiquement intégrée aux plans-cadres pour l'aide au développement. Selon les rapports annuels des coordonnateurs résidents pour 2013, 59 plans-cadres comprenaient un résultat relatif à l'égalité des sexes et 94 initiatives communes (y compris les programmes conjoints relatifs à l'égalité des sexes) mettaient l'accent sur l'application par deux entités ou plus du principe d'égalité des sexes.

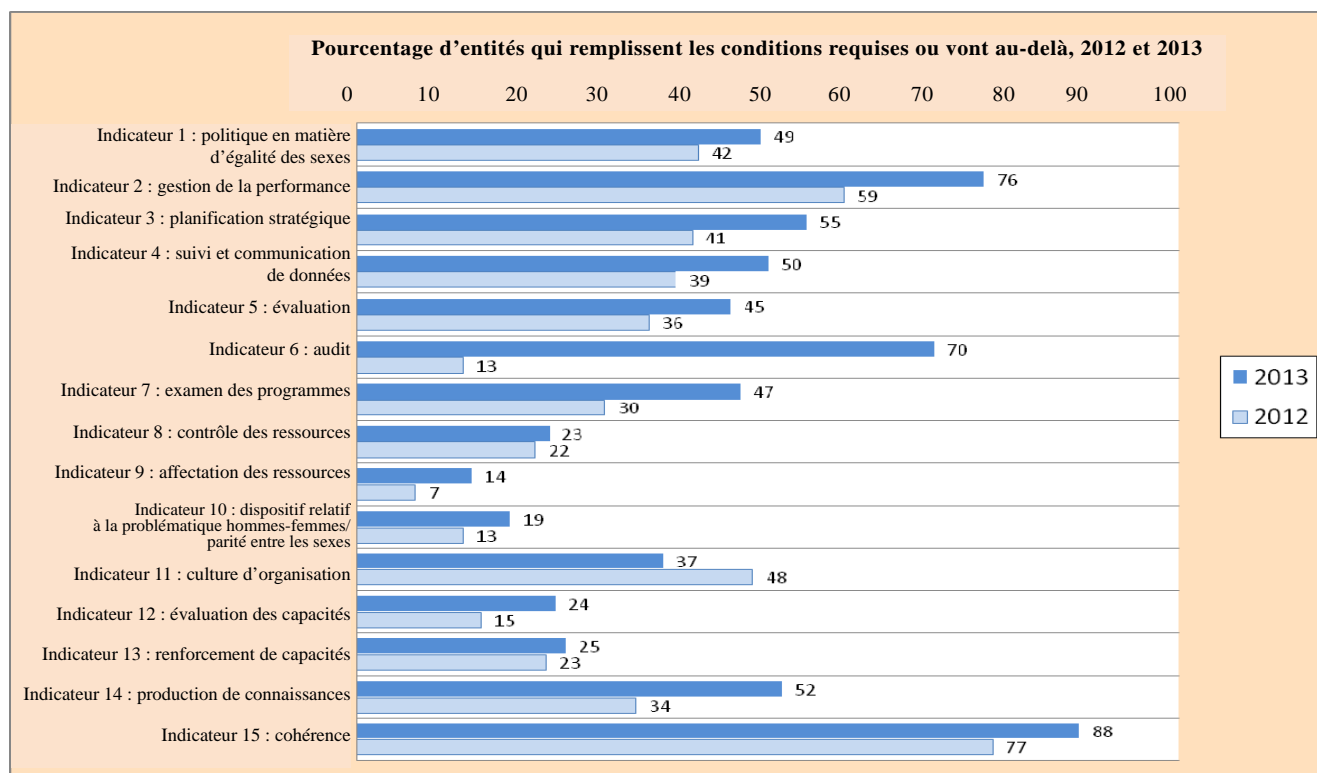
21. ONU-Femmes a également recouru à des pratiques de coordination novatrices. Par exemple, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » de l'équipe de pays du Libéria, elle a dirigé l'élaboration d'un dispositif unique (intitulé « One Gender Framework ») qui définit la façon dont les programmes et interventions des Nations Unies facilitent le changement social en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle a également appuyé l'élaboration de la deuxième version de l'initiative « Unis dans l'action », entre autres en prenant part aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à parachever le guide destiné aux équipes de pays qui appliqueront les directives générales de l'initiative. Elle a également contribué à l'élaboration du plan d'action du Groupe, qui contient 55 mesures à mettre en œuvre au niveau du Siège pour renforcer plus rapidement la cohérence du système des Nations Unies et soutenir la deuxième version de l'initiative.

22. Les efforts déployés par ONU-Femmes pour renforcer le réseau des coordonnateurs résidents et collaborer avec lui sont essentiels pour coordonner la mise en œuvre d'activités pratiques faisant intervenir la problématique hommes-femmes au niveau des pays. Il existe actuellement 91 groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité des sexes pour appuyer le travail des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. ONU-Femmes dirige ou codirige ces groupes dans les endroits où elle est présente et, dans les endroits où elle n'est pas présente, fournit un appui régulier par l'intermédiaire des bureaux régionaux. Elle soutient résolument la modalité de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents et a fait partie des premiers organismes à signer un mémorandum d'accord avec le PNUD à cet effet et à transférer les fonds nécessaires. Elle a également placé des conseillers hors classe pour la parité des sexes dans les bureaux des coordonnateurs résidents de certains pays où elle n'a pas de présence officielle, un arrangement qui fonctionne bien et est apprécié des coordonnateurs et des partenaires du système des Nations Unies. Elle renforce également sa participation aux programmes exécutés conjointement avec des entités partenaires au niveau des pays et participe à des programmes dans les domaines de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, du renforcement de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la planification nationale, de la défense de l'autonomisation économique des femmes et de la promotion de la prévention des conflits et de la cohésion sociale.

23. ONU-Femmes a appuyé la mise en œuvre par les entités des Nations Unies du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et dirigé l'établissement des rapports y relatifs pour accélérer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le système, notamment par des ateliers spécialement consacrés à cette question. En tout, 55 organismes, départements et bureaux des Nations Unies ont remis leurs premiers

rappports en 2013, sur la base desquels ONU-Femmes a établi un premier état de référence des travaux du système des Nations Unies relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (voir fig. I). L'Entité a également établi des directives concernant l'élaboration de politiques et stratégies relatives à l'égalité des sexes conformes au plan d'action à l'échelle du système et s'attend à ce que la plupart des organismes des Nations Unies aient mis leurs politiques en conformité avec ce plan d'ici à 2017. Elle a également dirigé l'élaboration de mesures approuvées par le Secrétaire général afin de recruter, retenir et promouvoir plus de femmes afin que la parité soit réalisée à tous les niveaux du système des Nations Unies.

Figure I
État de référence des indicateurs de résultat du plan d'action à l'échelle du système



24. ONU-Femmes a obtenu l'approbation de la note d'orientation sur un système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes par le Groupe des Nations Unies pour le développement et convoqué une réunion du groupe d'experts pour favoriser la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système, à la suite de quoi une note de synthèse sur le renforcement des liens entre les aspects normatifs et opérationnels de cette question a été rédigée. Elle a également participé aux travaux du Conseil économique et social dans ce domaine en contribuant au rapport du Secrétaire général consacré à la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2013/71).

25. Dans sa résolution 67/226, l'Assemblée générale a engagé les organismes pertinents à recueillir, analyser et diffuser régulièrement et systématiquement des

données comparables ventilées par sexe et par âge. ONU-Femmes a donc travaillé avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe à l'élaboration de 52 indicateurs de base qui serviront à établir les statistiques relatives à la problématique hommes-femmes. Ces indicateurs ont été validés par la Commission de statistique et un portail de données publiques a été conçu par la Division de statistique en collaboration avec certains organismes, dont ONU-Femmes. En outre, par suite de l'accord donné par la Commission en 2013 au sujet des neuf principaux indicateurs de la violence contre les femmes, la Division a élaboré des directives concernant la mesure de cette violence et ONU-Femmes a commencé à élaborer avec la Division, la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) un nouveau programme de travail afin que des niveaux de référence précis en ce qui concerne l'élimination de la violence contre les femmes soient fixés avant la mise en œuvre du cadre de développement pour l'après-2015.

26. Conformément aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#) concernant l'intégration des dimensions régionales, tout au long de l'année 2013, ONU-Femmes a intensifié ses efforts de coordination et de collaboration au niveau régional, notamment avec les commissions régionales, et renforcé ses efforts au niveau national en donnant des conseils techniques, en participant aux équipes interinstitutions régionales et en appuyant l'utilisation par les pays d'outils pertinents comme la feuille de résultats concernant la parité des sexes. Elle s'est pas ailleurs assurée de la qualité de l'intégration de l'égalité des sexes dans les processus de programmation conjointe par pays en faisant appel au groupe de soutien par les pairs du Groupe des Nations Unies pour le développement.

27. ONU-Femmes a géré la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». La campagne a donné un nouvel élan à l'action déployée par le système des Nations Unies et permis d'établir des partenariats essentiels pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle a également permis de toucher les hommes et les garçons et fait appel à d'influents dirigeants masculins pour amplifier ses messages. Dans le cadre de cette campagne lancée et menée par le Réseau mondial de jeunes Tous UNIS, le 25 de chaque mois, et non plus seulement le 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes), est proclamée « Journée orange », c'est-à-dire la journée que les bureaux de pays et les organisations de la société civile consacrent à souligner l'importance de la lutte pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

28. La contribution d'ONU-Femmes à l'exécution du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a été approuvée par le Conseil de coordination du Programme et l'Entité s'est efforcée de faire en sorte que les activités communes intègrent l'égalité des sexes et les droits des femmes. En tant qu'organisme coparrain d'ONUSIDA, ONU-Femmes a appuyé les mécanismes stratégiques de ce dernier et s'est efforcée de veiller à ce que les plans, politiques, budgets et institutions consacrés au VIH tiennent compte des grands principes d'égalité des sexes.

C. Partenariats, communications, mobilisation et initiatives interorganisations

29. Les partenariats sont au cœur du mandat de l'Entité et de la stratégie qu'elle poursuit pour obtenir des résultats. En 2013, ONU-Femmes a étendu ses partenariats à un certain nombre de nouveaux domaines. Des lettres d'accord ont été signées avec trois partenaires du système [le FNUAP, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)]. Ces accords soulignent l'importance de la collaboration dans les pays de programme et dans le cadre des démarches intergouvernementales et multilatérales, comme l'examen de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action mondial ou l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

30. ONU-Femmes a également conclu des accords de prestation de services bénévoles avec deux grandes agences de relations publiques. Ogilvy a mis l'accent sur le développement de l'identité de la marque ONU-Femmes et sur la campagne en faveur de l'accession des femmes à des fonctions de responsabilité. Au cours de la période qui a précédé l'examen de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action, Publicis Dallas a, quant à elle, élaboré une campagne novatrice sur le Web baptisée « HeforShe ». Cette campagne met l'accent sur l'engagement des hommes dans le mouvement pour l'égalité des sexes (de plus amples informations sont présentées sur le site <http://heforshe.org>).

31. En 2013, ONU-Femmes a encore renforcé sa position de partenaire stratégique de confiance de la société civile, comme en témoigne le rôle joué par celle-ci à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme à l'appui de la campagne menée par l'Entité auprès des gouvernements et par le soutien et la participation de la société civile à la campagne de sensibilisation à l'intégration d'un objectif spécifiquement relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015. ONU-Femmes a renforcé la visibilité des organisations non gouvernementales (ONG) représentant les femmes et leur participation aux mécanismes intergouvernementaux mis en œuvre en 2013, notamment aux discussions concernant le programme de développement pour l'après-2015. Elle est parvenue à mobiliser de nombreuses parties prenantes en organisant des consultations et des dialogues entre les États Membres, les ONG représentant les femmes et les organisations de la société civile, notamment pendant la cinquante-septième session de la Commission, la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et les préparatifs de la cinquante-huitième session de la Commission. Les États Membres et la société civile ont largement reconnu que cela renforçait l'utilité des mécanismes d'action intergouvernementaux.

32. ONU-Femmes a continué de créer des groupes consultatifs de la société civile en 2013 et ces groupes ont continué de s'affirmer en tant que partenaires pour la mobilisation et le renforcement des synergies entre les travaux concernant les normes, les activités concrètes et la coordination. À ce jour, il existe 33 groupes (1 à l'échelon mondial, 3 à l'échelon régional, 3 à l'échelon multinational et 26 à l'échelon national) et 7 autres sont en cours de création. Ainsi, ONU-Femmes se conforme aux directives énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#) concernant le renforcement des liens entre les gouvernements, les Nations Unies et la société civile.

33. La communication et les activités de promotion sont demeurées indispensables pour positionner ONU-Femmes et contribuer à la réalisation des objectifs du Plan stratégique, soutenir les efforts visant à favoriser une approche collaborative et établir des coalitions afin de défendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde entier. Parmi les exemples d'activités novatrices menées à cet égard en 2013, on peut citer l'initiative COMMIT, qui demande aux États Membres de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Cette initiative a été lancée avant la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme; plus de 60 pays et l'Union européenne ont annoncé de nouvelles politiques et programmes que les bureaux d'ONU-Femmes ont appuyés pour la plupart.

34. La communication a également servi à tenir l'opinion publique mondiale informée de toutes les activités de l'Entité. Pendant la cinquante-septième session de la Commission, les messages d'ONU-Femmes ont été diffusés aux grands médias d'au moins 50 pays et vus par 28 millions d'utilisateurs sur les médias sociaux. Par ses activités de communication, ONU-Femmes a atteint un public qui est passé de 320 000 abonnés à 880 000 abonnés sur les médias sociaux et tiré parti d'une base de données médiatique mondiale qui est passée de 1 600 à plus de 3 100 contacts agréés. Elle a également lancé son site Web, dont le contenu est offert en anglais, en français et en espagnol (www.unwomen.org), qui attire plus de 200 000 visiteurs par mois. Comme le prévoit le mandat de coordination de l'Entité, WomenWatch, le site regroupant les nouvelles relatives à la problématique hommes-femmes (www.un.org/womenwatch) a attiré 175 000 visiteurs uniques et augmenté le nombre de ses abonnés sur Twitter, qui est passé de 23 000 à 46 000.

35. En 2013, la chanson « One Woman », qui a été enregistrée par plus de 25 artistes internationaux avec le soutien de Microsoft, a été lancée à la date de la Journée internationale de la femme. Elle a été entendue par 30 millions de personnes en ligne et présentée par les plus grands médias internationaux. La campagne publicitaire « Auto-complete Truth », qui a été conçue gracieusement par Memac Ogilvy à Doubaï (Émirats arabes unis), a remporté de nombreux prix et alimenté le débat mondial sur les droits des femmes. Plus de 500 reportages signés de médias de télévision, de presse écrite et d'Internet ont été diffusés à son sujet dans le monde et ont touché 550 millions de personnes selon les estimations et elle a été vue par 70 millions d'utilisateurs sur Twitter uniquement. « Orange Your World in 16 Days », une campagne diffusée du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, Journée des droits de l'homme, a été couverte par 1 500 articles et a touché au moins 54 millions d'abonnés aux médias sociaux.

D. Appui à l'application des normes

36. ONU-Femmes a continué de suivre une approche fondée sur les droits de l'homme et à mettre l'accent sur l'élimination des inégalités, la promotion de la participation des femmes et le renforcement des mécanismes de responsabilisation. Elle a soutenu la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment en appuyant le renforcement des capacités des représentants gouvernementaux, des défenseurs des femmes et des autres parties prenantes en ce qui concerne la Convention et les droits des femmes. Elle a également aidé certains États parties à établir leur rapport au

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (notamment l'Équateur, le Libéria et le Timor-Leste), à préparer le terrain en vue d'un dialogue constructif avec le Comité (notamment l'Afghanistan, le Cambodge et le Tadjikistan) et à appliquer les observations finales du Comité (notamment l'Indonésie, le Mexique et le Samoa). Elle a également prêté son assistance à l'élaboration de rapports de référence de la société civile (notamment au Cambodge, en Serbie et au Tadjikistan) et à l'établissement des rapports des équipes de pays des Nations Unies présentés au Comité (concernant l'Afghanistan, le Cambodge et le Tadjikistan). Elle a également appuyé des activités visant à promouvoir la ratification de la Convention au Soudan du Sud. Elle a apporté une assistance, notamment technique, aux travaux du Comité concernant la mise au point de recommandations générales.

37. En 2013, ONU-Femmes a collaboré avec les mécanismes du Conseil des droits de l'homme, notamment le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition et la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. La Présidente du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique a pris part à une réunion du groupe d'experts organisée par ONU-Femmes et le HCDH, ce qui a abouti à la publication d'un ouvrage intitulé « Realizing women's rights to land and other productive resources ». ONU-Femmes a participé aux consultations menées par le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition auprès des femmes d'Afrique afin de veiller à ce que leurs besoins et points de vue concernant la justice transitionnelle soient entendus et appuyé une réunion du groupe d'experts organisée par la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté pour contribuer à son rapport sur le travail domestique non rémunéré et les droits fondamentaux des femmes, dont l'Assemblée générale a été saisie à sa soixante-huitième session (A/68/293). Elle a également apporté son concours à la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences lorsque celle-ci a établi son rapport concernant la responsabilité de l'État dans l'élimination de cette violence (A/HRC/23/49) et à l'occasion des deux consultations régionales qu'elle a menées en Europe centrale et du Sud-Est et dans la région des îles du Pacifique.

E. Partage des connaissances et coopération Sud-Sud

38. En 2013, ONU-Femmes a continué, dans le cadre de ses activités pratiques, normatives et de coordination, à développer son rôle de diffusion et de centralisation des connaissances relatives à l'égalité des sexes. Sur le plan pratique, outre les initiatives mondiales telles que le portail des connaissances pour l'autonomisation économique des femmes, ONU-Femmes a élaboré des publications dans au moins 44 pays et régions de programme² en 2013. Cela a permis notamment d'améliorer la

² Afghanistan, Albanie, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Équateur, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Géorgie, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Iraq, Kenya, Kirghizistan, Mali, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Rwanda, Samoa, Serbie, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie, Timor-Leste, Ukraine, Uruguay et Viet Nam, État de Palestine et îles Vierges britanniques.

prise de décisions et la programmation fondées sur l'analyse des faits, de renforcer les activités de sensibilisation et de consolider les capacités nationales. Les pratiques internes relatives aux connaissances ont été renforcées, notamment par des dialogues concernant les politiques, l'échange de bonnes pratiques et l'inclusion de stratégies de gestion des connaissances dans les programmes afin de favoriser l'apprentissage et de consigner les résultats et les enseignements tirés.

39. Conformément aux dispositions de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale et compte tenu de l'importance croissante de la coopération Sud-Sud, ONU-Femmes a continué d'intensifier ses efforts pour appuyer celle-ci ainsi que la coopération triangulaire. En 2013, les bureaux ont recensé 100 initiatives de ce type, notamment des visites et des échanges bilatéraux, des initiatives régionales et des activités concernant plusieurs régions et tous les domaines d'intérêt. Les résultats sont notamment les suivants : reprise des programmes les plus réussis, mise en place de postes et outils communs, élaboration de directives, renforcement des capacités et aide à la mise en œuvre et à l'utilisation de méthodes, notamment pour partager les enseignements tirés de l'expérience concernant les méthodes d'enquête sur les budgets-temps entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Conformément à la résolution [67/226](#), ONU-Femmes a continué à favoriser la promotion et le transfert des technologies nouvelles et naissantes aux pays de programme, en particulier auprès des femmes et des filles, en participant activement au Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la Commission « Le large bande au service du développement numérique », aux préparatifs de l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu en février 2013, et aux programmes mis en œuvre à l'échelon national.

F. Renforcement des capacités

40. ONU-Femmes considère que le renforcement des capacités et l'adhésion des pays à l'égalité des sexes et aux stratégies d'autonomisation des femmes sont essentiels pour atteindre les résultats convenus et respecter les engagements et les normes en vigueur dans ce domaine. Ainsi, conformément aux directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#), dans laquelle elle préconise de renforcer les liens opérationnels et normatifs pour rendre plus viables les avancées réalisées, elle a continué d'intégrer les priorités et approches de renforcement des capacités à ses activités de programme, notamment en appuyant efficacement les institutions, stratégies et plans nationaux. Par exemple, au Cambodge, ONU-Femmes a travaillé à renforcer les capacités des autorités à concevoir et diriger des démarches participatives d'élaboration des politiques, en mettant l'accent tout particulièrement sur le suivi et l'évaluation. En conséquence, un cadre logique a été inclus dans le Plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour la première fois. ONU-Femmes a déterminé qu'elle devait améliorer les moyens dont elle disposait pour répondre aux demandes d'aide en matière de renforcement des capacités et elle recense des moyens de le faire, notamment grâce au Centre de formation d'ONU-Femmes à Saint-Domingue.

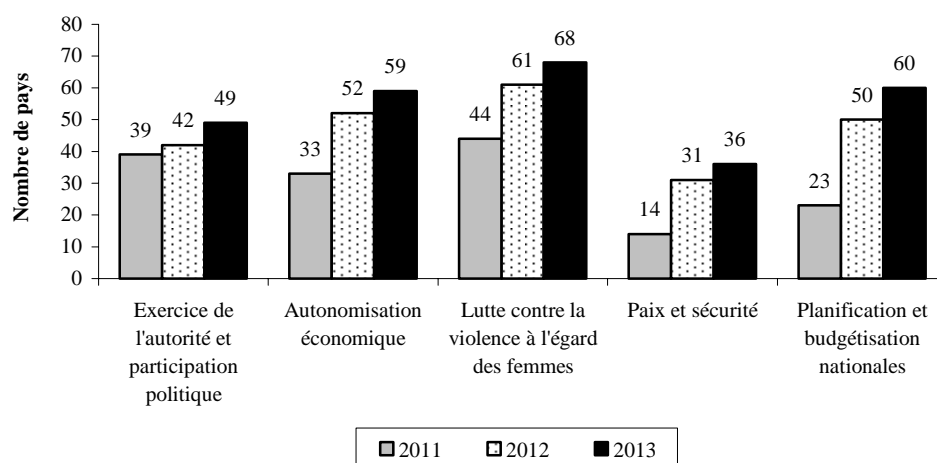
III. Résultats des programmes d'ONU-Femmes

A. Bilan des données d'indicateurs

41. ONU-Femmes a atteint les objectifs correspondant à 26 des 32 indicateurs prévus dans le plan stratégique 2011-2013, en a presque atteint 2 et n'a pas réussi à en atteindre 4. En 2013, elle a assuré un appui programmatique direct dans 96 pays. Globalement, l'appui fourni est en augmentation dans tous les domaines prioritaires par rapport à 2012, comme l'indiquent les résultats communiqués concernant les produits, et il portait principalement sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la planification et la budgétisation nationales et l'autonomisation économique (voir fig. II).

Figure II

Produits par pays et par domaine : résultats



Note : On trouvera des renseignements sur les résultats et les dépenses dans le recueil de données 2013 d'ONU-Femmes consultable à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/Executive%20Board/2014/DataCompanion-Final2013%20pdf.pdf>.

B. Exercice de l'autorité par les femmes et leur participation à la politique

42. En 2013, ONU-Femmes a appuyé dans 71 pays la participation des femmes à la vie politique et l'exercice de l'autorité par celles-ci. Elle a atteint tous les objectifs fixés sauf le « nombre de pays qui adoptent des mesures pour que les femmes marginalisées puissent voter », qui n'a été atteint que par 8 pays. En revanche, 5 pays ont atteint un stade avancé (voir fig. III).

43. Dans ses initiatives de promotion de réformes constitutionnelles et d'élaboration de cadres législatifs tenant compte de la problématique hommes-femmes, ONU-Femmes a encouragé la mise en place de mesures et de réformes tendant à accroître la participation électorale et politique des femmes et à appuyer le renforcement des capacités des parlements et des parlementaires pour instaurer des

processus législatifs tenant compte de la problématique hommes-femmes dans 26 pays³. Elle a également lancé une nouvelle base de données sur les constitutions. Il s'agit de la première du genre où il est possible d'examiner les constitutions du point de vue de la problématique hommes-femmes. Au Mexique, ONU-Femmes a participé à une initiative multipartite destinée à appliquer les dispositions constitutionnelles récemment adoptées et instituant la parité dans la représentation politique aux niveaux fédéral et local. Au Zimbabwe, elle a contribué avec ses partenaires à la prise en compte dans la nouvelle constitution des revendications des femmes, grâce notamment à des dispositions relatives au droit de la famille, à la non-discrimination, à la citoyenneté et à la représentation parlementaire. Au Maroc, un groupe des femmes parlementaires a été créé avec l'appui et les compétences techniques d'ONU-Femmes. Une législation plus soucieuse de la problématique hommes-femmes a ainsi pu être formulée, y compris la loi organique de finances.

Figure III
Résultats des indicateurs du domaine prioritaire 1

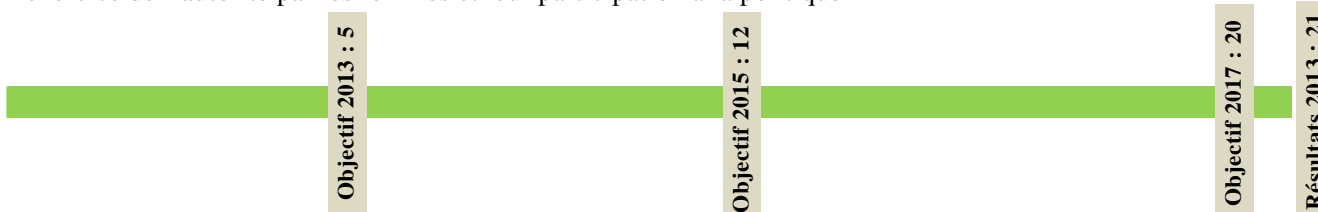
Nombre de pays qui prennent des mesures spéciales temporaires



Nombre de pays où les partis politiques présentent un nombre croissant de candidates

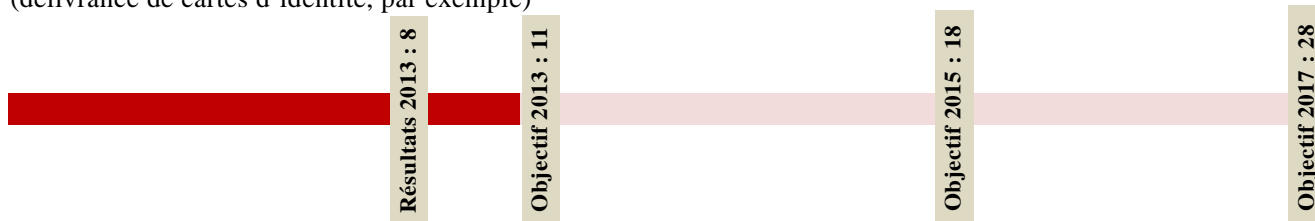


Nombre de pays où les organismes chargés de gérer les élections prennent des mesures pour promouvoir l'exercice de l'autorité par les femmes et leur participation à la politique

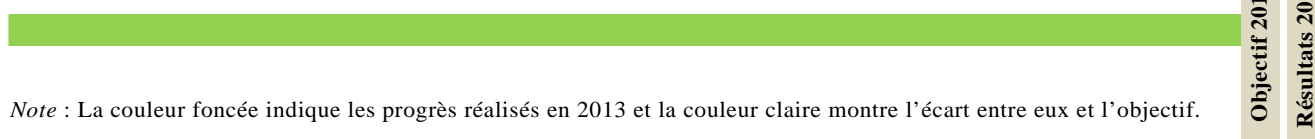


³ Afghanistan, Albanie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Guatemala, Haïti, Jordanie, Kenya, Maroc, Mexique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Vanuatu et Zimbabwe

Nombre de pays ayant les dispositions nécessaires pour que les femmes marginalisées puissent voter (délivrance de cartes d'identité, par exemple)



Adoption par le Conseil des chefs de secrétariat d'une note d'orientation commune sur les mesures spéciales temporaires



Note : La couleur foncée indique les progrès réalisés en 2013 et la couleur claire montre l'écart entre eux et l'objectif.

Légende :

Objectif non atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant les dispositions nécessaires pour que les femmes marginalisées puissent voter (délivrance de cartes d'identité, par exemple)
Objectif atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays où les partis politiques présentent un nombre croissant de candidates • Nombre de pays qui prennent des mesures spéciales temporaires • Nombre de pays où les organismes chargés de gérer les élections prennent des mesures pour promouvoir l'exercice de l'autorité par les femmes et leur participation à la politique • Adoption par le Conseil des chefs de secrétariat d'une note d'orientation commune sur les mesures spéciales temporaires

Nombre de pays recevant un appui dans le domaine prioritaire 1

71

Dépenses des programmes en 2013 (domaine prioritaire 1)

39,4 millions de dollars

44. Des résultats remarquables ont été obtenus dans 12 pays⁴ où ONU-Femmes a œuvré en faveur de l'égalité des sexes dans les processus électoraux nationaux en appuyant : la mise en place d'une administration électorale tenant compte de la problématique hommes-femmes; le renforcement des capacités des candidates et des électrices; des campagnes d'information et d'inscription électorale tenant compte de la problématique hommes-femmes. Au Cameroun, l'Entité a appuyé des initiatives multipartites visant à intégrer une perspective d'égalité des sexes dans la gestion des élections et elle a participé au renforcement des capacités des femmes souhaitant se porter candidates, ce qui a permis des élections tenant mieux compte de la problématique hommes-femmes. Le pays a connu une augmentation sans précédent du nombre d'élu(e)s qui ont remporté 31 % des sièges à l'Assemblée nationale. Au Pakistan, en collaboration avec des partenaires, ONU-Femmes a appuyé l'adoption, par la Commission électorale et la National Database and Registration Authority, de stratégies pour l'égalité des sexes, dont des cadres relatifs à la gestion des élections,

⁴ Albanie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Égypte, Kenya, Malawi, Mali, Mexique, Nigéria, Pakistan et République démocratique du Congo.

des directives et des dispositions pour la collecte et la publication de données ventilées par sexe. De ce fait, on a constaté une augmentation de 38 % du nombre des inscrites sur les listes électorales et, par la suite, une augmentation du nombre de votantes aux élections générales de 2013.

Le Fonds pour l'égalité des sexes d'ONU-Femmes

Le Fonds pour l'égalité des sexes aide directement les organisations de la société civile et les organismes gouvernementaux dirigés par des femmes et se consacrant à des programmes d'autonomisation politique et économique des femmes et des filles. Grâce au dispositif de subventions compétitif du Fonds, ONU-Femmes est en contact direct avec les défenseurs de l'égalité des sexes et appuie sur le terrain des programmes pertinents et viables de qualité. Depuis quatre ans, le Fonds a octroyé 56,4 millions de dollars de subventions à 96 programmes dans 72 pays. De nombreuses femmes ont ainsi pu connaître des améliorations de leurs conditions de vie et de travail, acquérir des compétences professionnelles, profiter de débouchés économiques et se faire élire.

En 2013, les bénéficiaires du Fonds ont obtenu des résultats remarquables. Par exemple, la Fédération des femmes de Chine a obtenu, dans la province du Hunan, la révision des protocoles électoraux locaux qui exige l'inclusion de candidats aux élections de village et la participation de femmes à la direction des comités de village. Cette initiative a bénéficié à 27 500 femmes. En Inde, l'organisation PRADAN, en partenariat avec JAGORI, a encouragé la participation à des réunions locales de 33 804 femmes de communautés marginalisées et aidé 137 membres de groupes d'entraide de Karanjia (État d'Orissa) à se présenter à 127 sièges à pourvoir, dont 88 (69 %) ont été remportés par des femmes. Au Zimbabwe, le Basilwizi Trust a aidé plus de 650 femmes Binga de la vallée du Zambèze à apprendre à fabriquer des objets artisanaux et des produits à base de baobab et leur a permis d'accéder au marché du kapenta. Ces femmes, rurales ou appartenant à des minorités, tirent maintenant les enseignements d'initiatives précédentes et forment des groupes d'entraide où elles s'accordent des prêts financés sur leurs économies, ce qui leur donne accès à des ressources financières justes et durables.

45. Dans 34 pays et régions⁵, ONU-Femmes a mis les femmes et les défenseurs de l'égalité des sexes à même de s'organiser en groupe politique par l'instruction, la formation et la création de lieux de dialogue. Au Cambodge, par exemple, pour les élections législatives de 2013, l'Entité a appuyé la création d'un réseau politique interpartis de jeunes femmes qui regroupe de jeunes animatrices pour qu'elles défendent ensemble la participation des jeunes femmes à la vie politique.

⁵ Albanie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Colombie, Équateur, Égypte, El Salvador, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Guinée-Bissau, Honduras, Îles Salomon, Inde, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Mali, Maroc, Namibie, Népal, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan, Timor-Leste, Tunisie, Uruguay, Vanuatu et État de Palestine.

C. Possibilités accrues d'autonomisation économique pour les femmes

46. En 2013, ONU-Femmes a aidé dans 67 pays à l'autonomisation économique des femmes. Elle a poursuivi dans 17 pays⁶ ses efforts pour protéger les groupes de femmes économiquement les plus vulnérables en aidant ses partenaires à renforcer les politiques et mettre en œuvre des stratégies en la matière (voir fig. IV).

Figure IV

Résultats des indicateurs du domaine prioritaire 2

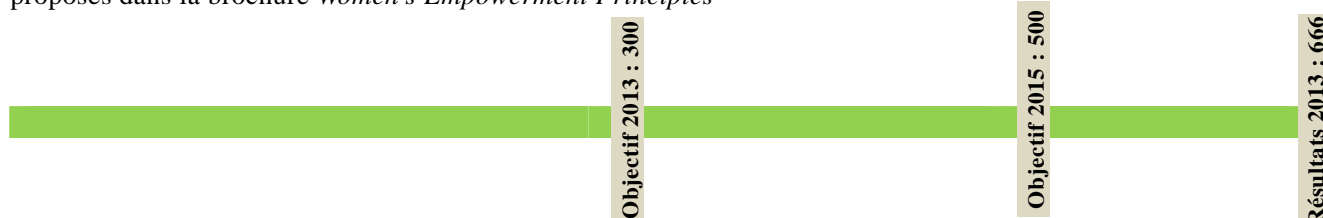
Nombre de pays qui ont adopté des politiques assurant l'égalité d'accès des femmes aux avoirs productifs



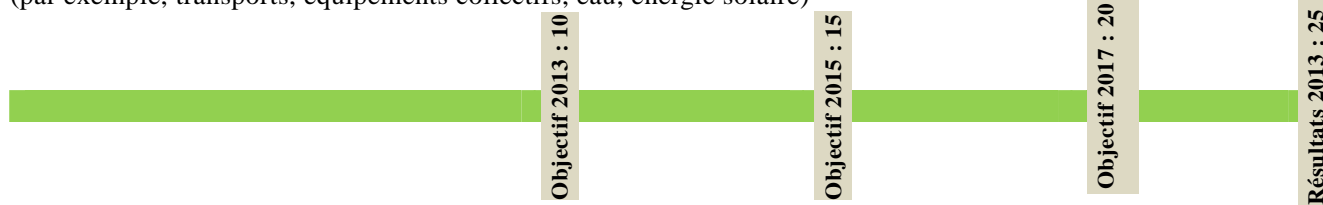
Nombre de pays où il existe des politiques et des stratégies pour protéger les groupes de femmes économiquement les plus vulnérables



Nombre d'entreprises où la direction s'est engagée à appuyer les principes d'autonomisation des femmes proposés dans la brochure *Women's Empowerment Principles*



Nombre de pays qui reproduisent des modèles de services tenant compte de la problématique hommes-femmes (par exemple, transports, équipements collectifs, eau, énergie solaire)



⁶ En ce qui concerne l'égalité de l'accès aux avoirs productifs : Albanie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Équateur, Jordanie, Kirghizistan, Maroc, Mexique, République de Moldova, Rwanda, Soudan du Sud, Timor-Leste. En ce qui concerne les réformes en faveur des plus vulnérables : Cambodge, Grenade, Nigéria et République-Unie de Tanzanie.

Adoption par le Conseil des chefs de secrétariat de la Stratégie et du plan d'action d'ONU-Femmes pour l'autonomisation des femmes

Résultats 2013 : 0

Résultats 2013 : 1

Mesure dans laquelle les initiatives prévues dans le plan d'action du Groupe mondial sur la migration et les textes issus du Forum mondial sur la migration et le développement concernant l'autonomisation des travailleuses migrantes abordent la migration en prenant en compte l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Légende :

Objectif non atteint	<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Conseil des chefs de secrétariat de la Stratégie et du plan d'action d'ONU-Femmes pour l'autonomisation des femmes
Objectif atteint	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui ont adopté des principes assurant l'égalité d'accès des femmes aux avoires productifs Nombre de pays où il existe des politiques et des stratégies pour protéger les groupes de femmes économiquement les plus vulnérables Nombre d'entreprises où la direction s'est engagée à appuyer les principes d'autonomisation des femmes proposés dans la brochure <i>Women's Empowerment Principles</i> Nombre de pays qui reproduisent des modèles de services tenant compte de la problématique hommes-femmes (par exemple, transports, équipements collectifs, eau, énergie solaire) Mesure dans laquelle les initiatives prévues dans le plan d'action du Groupe mondial sur la migration et les textes issus du Forum mondial sur la migration et le développement concernant l'autonomisation des travailleuses migrantes abordent la migration en prenant en compte l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Nombre de pays recevant un appui dans le domaine prioritaire 2

Dépenses des programmes en 2013 (domaine prioritaire 2)

67

37,4 millions de dollars

47. En 2013, ONU-Femmes a fait de l'élimination de la pauvreté une priorité, suivant sa vision stratégique dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes et dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles en faveur du développement. Elle a atteint tous les objectifs fixés dans ce domaine prioritaire à l'exception de l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat de la Stratégie et du plan d'action d'ONU-Femmes pour l'autonomisation des femmes qui, malgré des progrès notables, n'a pu se faire en 2013. Ce point est renégocié avec les organismes des Nations Unies qui se consacrent à l'autonomisation économique des femmes afin d'éviter les doublons dans les rapports sur la mise en œuvre du plan d'action systémique, sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

48. Consciente qu'investir en faveur des femmes et des filles a un effet multiplicateur sur la productivité, l'efficacité et la croissance économique soutenue et inclusive, ONU-Femmes a aidé les pays à maximiser la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement et à renforcer les capacités

nationales concernées. Par exemple, en partenariat avec la Banque africaine de développement, elle a organisé une formation à la statistique pour mettre le Bureau central de statistique du Soudan mieux à même d'intégrer la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le questionnaire national d'enquête auprès des ménages qui devrait être utile pour le prochain document de stratégie pour la réduction de la pauvreté⁷. Avec des partenaires, ONU-Femmes a aidé le Gouvernement ivoirien à établir un projet de plan national d'action pour les femmes grâce à des consultations régionales organisées qu'elle a dirigées dans la société civile et auprès des responsables gouvernementaux et des défenseurs de l'égalité des sexes.

49. Se prévalant de sa nature opérationnelle et intergouvernementale, ONU-Femmes a contribué au rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes au développement (A/68/271) où sont formulées des recommandations aux États Membres visant les causes structurelles de l'exclusion des femmes et de leur pauvreté persistante en leur assurant un meilleur accès à un travail décent et à la protection sociale, et en attaquant la question des soins non rémunérés. Ces recommandations ont été reprises dans la résolution 68/227 de l'Assemblée générale.

50. ONU-Femmes a apporté au Groupe mondial sur la migration un appui technique concernant le dialogue stratégique sur la migration et le développement, favorisant ainsi l'adoption de la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (résolution 68/4 de l'Assemblée générale) qui contient des recommandations sur la situation des migrantes. ONU-Femmes a également contribué au rapport du Secrétaire général sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes qui, soumis en application de la résolution 66/128 de l'Assemblée générale, fait des recommandations aux États Membres sur les mesures à prendre pour éliminer cette forme de violence (A/68/178). Ces recommandations ont été reprises dans la résolution 68/137 de l'Assemblée générale.

51. ONU-Femmes a continué d'appuyer l'introduction de la problématique hommes-femmes dans les politiques nationales des migrations. Au Paraguay, par exemple, elle a mis les organisations d'employés de maison à même de participer à l'élaboration du nouveau projet de loi sur le travail domestique présenté au Congrès en 2013. Au Cambodge, elle a aidé le Gouvernement à renforcer les capacités des autorités locales en matière d'égalité des sexes et de migrations.

52. ONU-Femmes a par ailleurs collaboré dans 14 pays⁸ avec les gouvernements et les défenseurs de l'égalité des sexes afin d'encourager le droit des femmes à posséder et à exploiter la terre et les autres ressources productives et de les initier à l'entreprise. En Jordanie, par sa campagne d'information menée avec la Commission nationale pour les femmes et d'autres partenaires, elle a contribué à la modification de la loi de 2010 sur le travail et aux mesures de justice salariale pour les femmes et à celles visant à leur donner un cadre de travail décent afin d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail.

⁷ Des études sont en cours pour ajouter des pays appropriés à ce partenariat, tels que le Mali, la République centrafricaine et le Soudan du Sud.

⁸ Albanie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Équateur, Jordanie, Kirghizistan, Maroc, Mexique, République de Moldova, Rwanda, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie et Timor-Leste.

53. En République-Unie de Tanzanie, ONU-Femmes s'est associée au Ministère de l'industrie et du commerce pour renforcer les capacités des fonctionnaires s'agissant de l'égalité des sexes afin de les mettre à même d'identifier les mesures à prendre face aux inégalités entre les sexes dans les politiques, plans et budgets sectoriels. Cela a mené à un examen des politiques nationales et de l'accès des femmes aux moyens financiers, visant à améliorer leurs débouchés économiques et leur protection sociale, notamment dans le secteur informel. ONU-Femmes s'est également associée avec le secteur privé dans six pays⁹ pour inciter les entreprises à adopter les principes d'autonomisation des femmes proposés dans la brochure *Women's Empowerment Principles* : 280 entreprises l'ont fait ou l'envisagent.

54. ONU-Femmes a lancé le portail de connaissances sur l'autonomisation économique des femmes (consultable à l'adresse www.empowerwomen.org) afin d'aider les parties prenantes à entrer en contact et à partager leurs expériences et connaissances. La plateforme les encourage toutes à former une même communauté mondiale et à collaborer à l'autonomisation économique des femmes. Depuis son lancement, elle a reçu plus de 40 000 visites de plus de 180 pays et compte plus de 1 800 membres inscrits. Elle est considérée comme une nouvelle ressource novatrice et essentielle pour l'égalité des sexes et l'action des défenseurs des droits des femmes. ONU-Femmes a également apporté son soutien à des hommes et des femmes du peuple par la création d'un groupe de « champions de la communauté mondiale » issus de plusieurs pays et ayant eu des parcours différents afin de favoriser le partage des expériences, l'apprentissage et la défense de l'autonomisation économique des femmes.

D. Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles

55. En 2013, ONU-Femmes a aidé 85 pays à lutter contre la violence à l'égard des femmes (voir fig. V).

Figure V

Résultats des indicateurs du domaine prioritaire 3

Nombre de pays qui ont adopté des lois, des politiques et des stratégies pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles

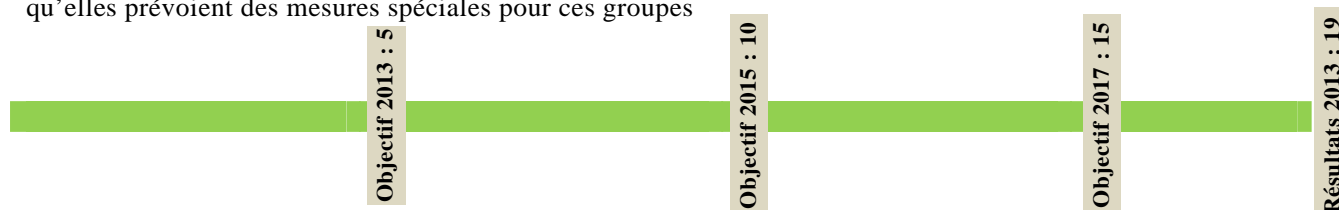


Nombre de pays qui appliquent des normes de prestations de services visant à répondre à la violence contre les femmes et les filles



⁹ Brésil (142 entreprises), Chine (11), Jordanie (9), Nicaragua (14), Ouzbékistan (2) et Serbie (102).

Nombre de pays où les femmes appartenant à des groupes exclus influencent les politiques de sorte qu'elles prévoient des mesures spéciales pour ces groupes



Nombre de pays qui adoptent des plans nationaux d'action pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles



Légende :

	Objectif non atteint	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui adoptent des plans nationaux d'action pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles
	Objectif presque atteint	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui ont adopté des lois, des politiques et des stratégies pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles
	Objectif atteint	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui appliquent des normes de prestations de services visant à répondre à la violence contre les femmes et les filles Nombre de pays où les femmes appartenant à des groupes exclus influencent les politiques de sorte qu'elles prévoient des mesures spéciales pour ces groupes

Nombre de pays recevant un appui dans le domaine prioritaire 3

85

Dépenses des programmes en 2013 (domaine prioritaire 3)

42,4 millions de dollars

56. Le succès de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme a fait de 2013 une année remarquable de par les progrès des engagements internationaux visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. La communauté mondiale a réaffirmé combien il importe de lutter contre cette grave atteinte aux droits de l'homme en décidant : de renforcer les cadres juridiques et politiques; de prendre des mesures préventives sans équivoque; de renforcer les services aux victimes et d'en créer; et d'améliorer les données factuelles pour intervenir plus efficacement et suivre les progrès dans le temps. C'est dans ce contexte d'engagement mondial renouvelé qu'ONU-Femmes a poursuivi son action mondiale, régionale et nationale avec les États Membres, le système des Nations Unies, les groupes de femmes et le secteur privé en vue de mettre un terme à l'épidémie de violence contre les femmes et les filles.

57. En 2013, avec l'appui d'ONU-Femmes, 19 pays¹⁰ ont adopté des lois, stratégies et plans qui jettent les bases de l'action à entreprendre pour prévenir et réprimer la violence contre les femmes et les filles. Dans l'État plurinational de Bolivie, par exemple, après 10 ans d'action par le mouvement des femmes et avec l'appui d'ONU-Femmes, la loi-cadre garantissant aux femmes une vie sans violence a été promulguée. Elle reconnaît 16 types de violations, institue de nouvelles infractions pénales et prévoit des mesures globales de prévention et de répression.

58. Dans 38 pays et régions¹¹, ONU-Femmes a aidé à institutionnaliser des mesures pour éliminer la violence à l'égard des femmes, renforcer les capacités et améliorer la coordination afin d'élargir l'accès aux services de santé, de justice, de police et d'hébergement et de s'assurer que des mesures essentielles existent pour poursuivre les agresseurs et offrir de meilleurs remèdes aux victimes. Dans l'État de Palestine, par exemple, ONU-Femmes a participé en Cisjordanie à la création de 10 services complètement opérationnels de protection de la famille, ce qui s'est traduit par une nette augmentation du nombre des plaignantes en 2013 par rapport aux années précédentes.

59. ONU-Femmes n'a pas atteint l'objectif fixé s'agissant du nombre de pays ayant adopté des plans nationaux d'action visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles. Le chiffre prévu de 51 plans ne prenait pas en compte le fait que des plans déjà établis arriveraient à terme au cours de cette période, rendant l'objectif trop ambitieux. Il est rare que des plans de deuxième génération ou de suivi soient élaborés et lancés sans une analyse et une évaluation approfondies ou sans la participation des parties prenantes, ce qui fait qu'il y a un délai entre la fin de certains plans et le lancement de nouveaux. Par ailleurs, ONU-Femmes s'efforce de combler les lacunes dans les connaissances pour être en mesure d'élaborer des programmes complets, basés sur les faits et aptes à donner des résultats à terme. Elle collabore souvent avec d'autres organismes des Nations Unies pour éliminer la violence à l'égard des femmes, domaine où les programmes communs sont extrêmement courants. Par exemple, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD, des gouvernements et plus de 50 partenaires internationaux et locaux, l'initiative « Des villes sûres », qui porte sur 17 villes, a élaboré des approches types adaptables et multipliables de prévention et de répression de ce type de violence dans les lieux publics. Parmi les succès de 2013, il y a eu : la création d'un numéro d'appel gratuit à Kigali pour inciter à signaler les cas de violence et de harcèlement sexuels dans les lieux publics; la création d'associations de commerçants sur les marchés Gordons et Gerehu de Port Moresby, où les femmes occupent 50 % des postes de direction; la réalisation de 100 audits sur la sûreté des femmes dans 25 secteurs de New Delhi et des campagnes d'information destinées à sensibiliser plus de 7 000 membres de communautés

¹⁰ Albanie, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Chine, Géorgie, Indonésie, Iraq, Kenya, Kirghizistan, Malawi, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tadjikistan, Tonga et Turquie.

¹¹ Afghanistan, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Colombie, Égypte, Équateur, El Salvador, ex-République yougoslave de Macédoine, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Mali, Maroc, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République démocratique du Congo, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Tadjikistan, Tunisie et Zimbabwe, État de Palestine et Kosovo.

locales; et la conclusion d'un nouveau partenariat avec Microsoft pour un mapping de l'accès et de l'utilisation des téléphones mobiles par les femmes et les filles afin de prévenir, de signaler et réprimer les violences sexuelles contre elles à Marrakech (Maroc), à New Delhi et à Rio de Janeiro (Brésil). En 2013, les villes de Sakai (Japon) et Winnipeg (Canada) se sont jointes à l'initiative.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

ONU-Femmes gère le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il sert à financer des initiatives novatrices pour prévenir et réprimer la violence à l'égard des femmes et des filles. Depuis sa création par l'Assemblée générale en 1996, il a financé 368 initiatives dans 132 pays et territoires. Il en soutient actuellement 78 dans 71 pays et territoires grâce à des subventions qui s'élèvent à 56,8 millions de dollars. Pour son dix-septième cycle de subvention, le Fonds a accordé, pour 8 millions de dollars, 17 subventions concernant 18 pays et territoires.

Au Malawi, par exemple, la Coalition des femmes vivant avec le VIH/sida lutte à la fois contre la maladie et contre la violence sexiste au niveau local. Grâce à une méthode participative dite « Stepping stones » (« tremplins »), le projet a réuni plus de 40 000 hommes et femmes dans 144 collectivités et a instauré une culture d'égalité, de protection et de respect entre les sexes. « Je ne vois plus d'affaires impliquant des hommes qui battent leur femme car on a appris [grâce à la Coalition] que ce comportement est injustifié et relève de la violence domestique, qui est illégale. Aujourd'hui, les couples dialoguent », témoigne un chef de village qui a participé au projet. Cette initiative montre que, lorsque les hommes et les femmes des collectivités locales s'approprient et dirigent des activités viables, les violences faites aux femmes et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida deviennent socialement moins tolérables.

60. Comme il ressort de la première évaluation thématique institutionnelle sur la violence à l'égard des femmes, achevée en 2013, les fonctions normatives et opérationnelles et le rôle de coordination d'ONU-Femmes lui confèrent une place unique. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation, ONU-Femmes s'emploie actuellement à optimiser ses résultats en affinant ses priorités stratégiques, en améliorant ses pratiques de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances, et en mettant à profit ses partenariats dans la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique pour 2014-2017.

E. Renforcer les responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire

61. En 2013, ONU-Femmes a travaillé à renforcer dans 37 pays l'autorité des femmes en matière de paix, de sécurité et d'action humanitaire et a dirigé les efforts des organismes des Nations Unies pour l'élaboration de règles et leur coordination à l'échelle mondiale. Une vaste évaluation de ses travaux entre 2008 et 2012 a permis

de constater que l'Entité a contribué de manière décisive à l'orientation de la politique mondiale sur les femmes, la paix et la sécurité, et au développement de pratiques optimales innovantes sur le terrain (pour plus d'informations, voir fig. VI).

Figure VI

Résultats des indicateurs du domaine prioritaire 4

Pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions spécifiques visant à améliorer la sécurité et la condition des femmes et des filles*



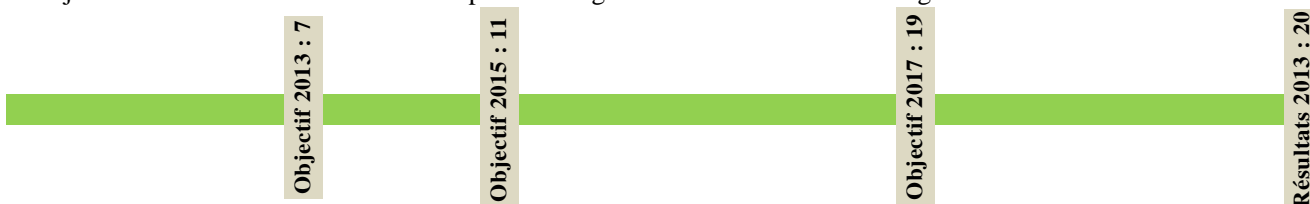
Pourcentage de négociations de paix officielles auxquelles des femmes participent en qualité de médiatrices, de négociatrices et d'expertes techniques*



Pourcentages de mécanismes de justice transitionnelle appuyés par l'ONU qui prévoient des dispositions en faveur des droits et de la participation des femmes et des filles*



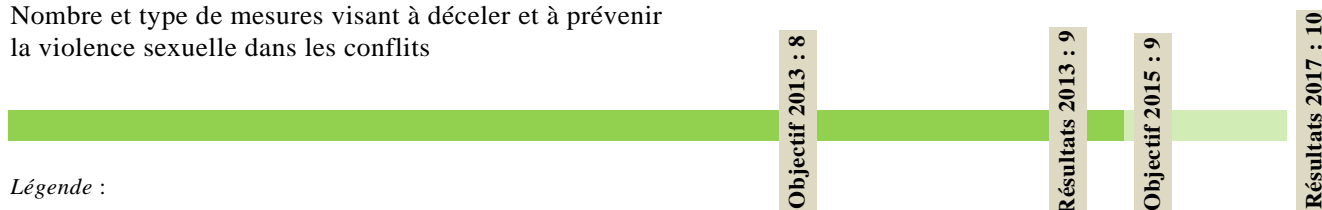
Nombre de pays où les pourparlers de paix, la planification de la consolidation de la paix ou du relèvement et la justice transitionnelle tiennent compte des exigences des défenseurs de l'égalité des sexes



Le mécanisme du système des Nations Unies pour la collecte des données concernant des indicateurs relatifs aux femmes, à la paix et la sécurité est en place et opérationnel.



Nombre et type de mesures visant à déceler et à prévenir la violence sexuelle dans les conflits



Légende :

Objectif presque atteint	<ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme du système des Nations Unies pour la collecte de données concernant des indicateurs relatifs aux femmes, à la paix et la sécurité est en place et opérationnel.
Objectif atteint	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions spécifiques visant à améliorer la sécurité et la condition des femmes et des filles* Pourcentage de négociations de paix officielles auxquelles des femmes participent en qualité de médiatrices, de négociatrices et d'expertes techniques* Pourcentage de mécanismes de justice transitionnelle appuyés par l'ONU qui prévoient des dispositions en faveur des droits et de la participation des femmes et des filles* Nombre de pays où les pourparlers de paix, la planification de la consolidation de la paix ou du relèvement et la justice transitionnelle tiennent compte des exigences des défenseurs de l'égalité des sexes Nombre et type de mesures visant à déceler et à prévenir la violence sexuelle dans les conflits <p>* Données issues du rapport du Secrétaire général (S/2013/525).</p>

Nombre de pays recevant un appui dans le domaine prioritaire 4

Dépenses des programmes en 2013 (domaine prioritaire 4)

37

26,3 millions de dollars

62. À titre d'exemple, chaque mois, grâce à l'initiative « Oasis » quelque 800 femmes et filles syriennes du camp de réfugiés de Zaatari (Jordanie) ont pu bénéficier d'un espace protecteur et d'un soutien qui leur ont permis de prendre une part active à la vie du camp et de planifier leur avenir. En Géorgie, les centres d'aide juridique ont fourni une protection et des conseils gratuits à plus de 3 400 personnes déplacées suite au conflit. En facilitant des contacts réguliers entre les femmes touchées par les conflits et les agents de l'État, ces centres ont aidé à réduire à 4 % la proportion des femmes déboutées et ont contribué à ce que, dans la majorité des affaires, les tribunaux statuent en faveur de la requérante.

63. Pour la première fois, ONU-Femmes a, en 2013, fourni aux organismes des Nations Unies des compétences de haut niveau sur la problématique hommes-femmes dans la majorité des processus de paix et de sécurité. Ces compétences ont été fournies aux équipes ou comités de médiation, aux envoyés spéciaux, aux équipes de pays des Nations Unies qui mettent en œuvre les sept engagements du plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix (voir [A/65/354-S/2010/466](#)), aux commissions d'enquête et autres organes chargés de faire appliquer le principe de responsabilité. Par exemple, les conclusions de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et de la commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée contiennent des informations détaillées et complètes concernant les crimes sexuels et sexistes et les conséquences distinctes de toutes les

violations sur les femmes et les filles. Rédigées par des enquêteurs spécialisés déployés par ONU-Femmes en collaboration avec les responsables de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice¹², ces conclusions ont été largement diffusées et portées à l'attention du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme. Le succès de ces déploiements d'experts a accru la demande de ce type d'appui, notamment de la part de la Cour pénale internationale, des tribunaux nationaux saisis de crimes de guerre et des missions d'enquête de l'ONU. Autre exemple de l'utilité de cet appui au système des Nations Unies, les sommes affectées au domaine des femmes et de l'égalité des sexes par le Fonds pour la consolidation de la paix ont fortement augmenté et la part allouée à ONU-Femmes est passée d'environ 500 000 dollars en 2010 à plus de 8 millions de dollars en 2013.

64. Mais, malgré les réels progrès accomplis pour renforcer la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité, leur participation aux processus de paix officiels reste insuffisante. Le Gouvernement colombien a toutefois accru la représentation féminine aux négociations de paix de La Havane, en nommant deux femmes parmi ses cinq négociateurs. Les efforts d'ONU-Femmes en ce sens ont consisté à fournir aux organisateurs des négociations des informations techniques sur la problématique hommes-femmes dans chaque aspect des entretiens, un appui direct à la participation et aux revendications des femmes dans les consultations avec la société civile organisées dans toutes les régions du pays, la compilation et l'analyse des priorités des femmes exprimées lors de ces consultations et l'organisation d'un sommet national des femmes, qui a réuni près de 500 femmes de tous les secteurs et de toutes les régions de la Colombie. Grâce à ces efforts, des accords ont été conclus sur l'adoption d'une perspective soucieuse de l'égalité hommes-femmes dans tous les aspects des pourparlers ayant trait à la participation politique, ainsi que sur la nomination de négociatrices.

65. En 2013, on a également vu le renforcement de l'engagement humanitaire, tant dans le domaine des secours d'urgence que dans les situations de transition ou la réduction des risques de catastrophe. Les contributions à ONU-Femmes provenant de fonds d'urgence ont augmenté de 66 % par rapport à 2012 et elle a accueilli des conseillers pour la problématique hommes-femmes dans le cadre de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes déployés en Jordanie, au Kenya, au Pakistan et aux Philippines, où ils ont renforcé les capacités de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et veillé à ce que l'égalité entre les sexes soit systématiquement intégrée aux programmes et stratégies d'intervention. En Tunisie, ONU-Femmes a pris part au processus d'élaboration de la nouvelle Constitution lors de la période de transition, contribuant ainsi à l'une des constitutions les plus avancées de la région quant aux droits des femmes.

66. ONU-Femmes a continué d'asseoir sa position au sein du système humanitaire global en coprésidant le sous-groupe de travail sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations. Elle continuera d'étendre son action dans ce domaine, notamment en améliorant ses moyens rapides de faire face aux situations d'urgence et aux menaces sur la paix et la sécurité.

¹² L'Initiative d'intervention rapide au service de la justice est un mécanisme intergouvernemental qui gère le déploiement rapide de spécialistes de la justice pénale figurant dans un fichier en la matière et qui, issus de toutes les régions du monde, ont reçu une formation spécifique aux procédures d'enquête sur les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits de l'homme.

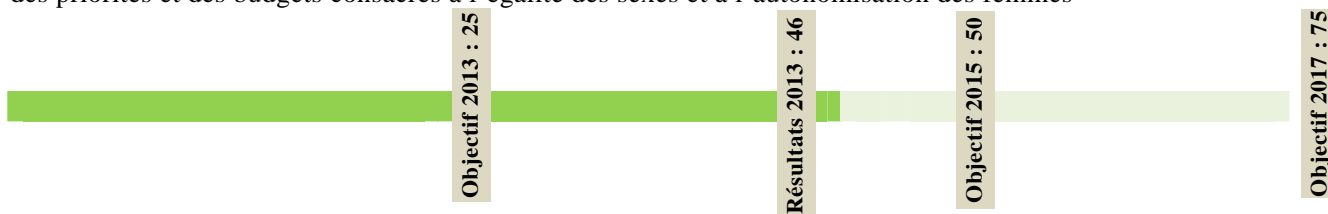
F. Renforcer l'adaptation des plans et des budgets aux exigences de l'égalité entre les sexes

67. En 2013, ONU-Femmes a aidé 65 pays à relever la priorité accordée à l'égalité entre les sexes dans leurs plans et budgets de développement nationaux, sectoriels et locaux (voir fig. VII). Le Népal a, par exemple, augmenté les allocations budgétaires favorisant l'égalité entre les sexes, qui sont passées de 877 millions de dollars en 2012 à 1,13 milliard de dollars en 2013, soit 21,75 % du budget total de l'État. De plus, en pourcentage du budget national, les montants affectés à l'égalité des sexes au Népal ont augmenté de 15 % à 16 % par an, ces dernières années.

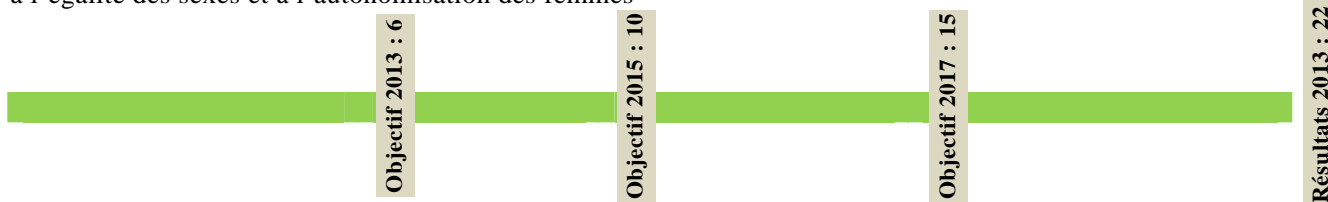
68. Les plans nationaux de 24 pays¹³ comportent désormais des priorités et des lignes budgétaires consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. L'Indonésie a adopté une stratégie nationale de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes que les autorités provinciales et nationales sont tenues d'intégrer à leur budget annuel selon les directives fournies. Au Mexique, le Plan national de développement 2013-2018 fait pour la première fois de l'égalité des sexes un thème dominant. Au Kirghizistan, ONU-Femmes a participé à l'élaboration d'un plan national d'action pour le développement durable (2013-2017) tenant compte de la problématique hommes-femmes pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable pour 2013-2017.

Figure VII
Résultats des indicateurs du domaine prioritaire 5

Pourcentage de pays bénéficiant de l'appui d'ONU-Femmes et dont les plans nationaux comprennent des priorités et des budgets consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

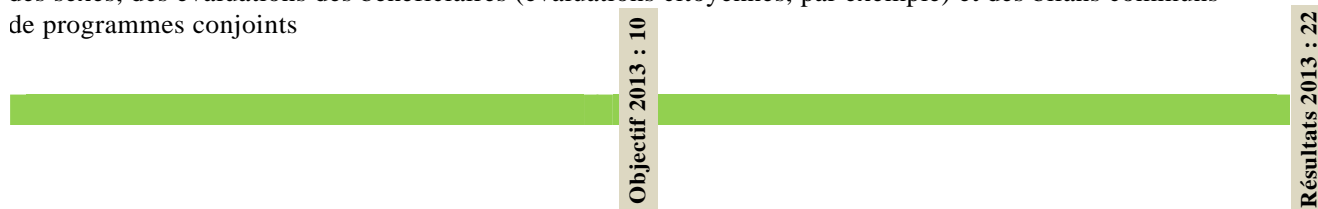


Nombre de pays qui disposent de mécanismes permettant de contrôler et de divulguer les crédits alloués à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes



¹³ Bangladesh, Bhoutan, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Indonésie, Jamaïque, Kirghizistan, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Philippines, République de Moldova, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tadjikistan, Timor-Leste, Ukraine, et Viet Nam.

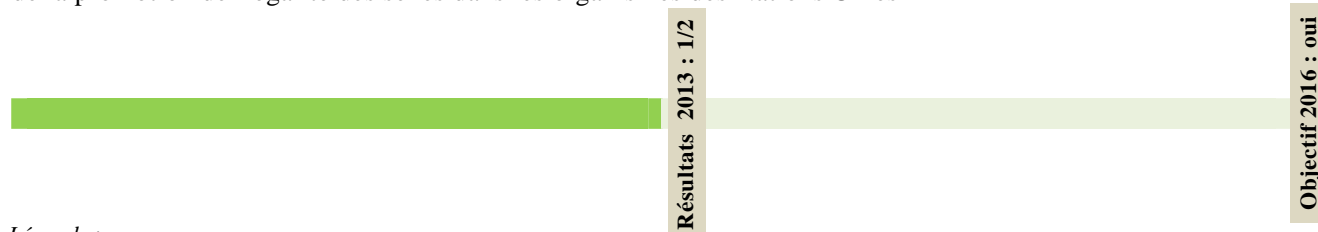
Nombre de pays appuyés par ONU-Femmes et ses partenaires qui produisent des analyses budgétaires ventilées par sexe, telles que des rapports d'examen ou de suivi des dépenses publiques axés sur l'égalité des sexes, des évaluations des bénéficiaires (évaluations citoyennes, par exemple) et des bilans communs de programmes conjoints



Pourcentage de pays qu'aide ONU-Femmes et où les femmes vivant avec le VIH participent aux mécanismes officiels de planification et d'examen de la lutte nationale contre le VIH et ont les moyens de les influencer



Preuve des efforts visant à améliorer la qualité et la comparabilité des données sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes dans les organismes des Nations Unies



Légende :

Objectif atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de pays bénéficiant de l'appui d'ONU-Femmes et dont les plans nationaux comprennent des priorités et des budgets consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes • Nombre de pays qui disposent de mécanismes permettant de contrôler et de divulguer les crédits alloués à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes • Nombre de pays appuyés par ONU-Femmes et ses partenaires qui produisent des analyses budgétaires ventilées par sexe, telles que des rapports d'examen ou de suivi des dépenses publiques axés sur l'égalité des sexes, des évaluations des bénéficiaires (évaluations citoyennes, par exemple) et des bilans communs de programmes conjoints • Pourcentage de pays qu'aide ONU-Femmes et où les femmes vivant avec le VIH participent aux mécanismes officiels de planification et d'examen de la lutte nationale contre le VIH et ont les moyens de les influencer • Preuve des efforts visant à améliorer la qualité et la comparabilité des données sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes dans les organismes des Nations Unies
------------------	--

Nombre de pays qui bénéficient d'un appui
au titre du domaine prioritaire 2

Dépenses des programmes réalisées en 2013
(domaine prioritaire 5)

65

21 millions de dollars

69. Grâce à l'appui d'ONU-Femmes, 19 pays¹⁴ ont renforcé les mécanismes et outils dont ils disposent pour contrôler et divulguer les crédits alloués à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En Équateur, des ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes ont été inscrites à 125 budgets gouvernementaux supplémentaires (784 en 2014 contre 659 en 2012) grâce à un système de répartition budgétaire élaboré par le Ministère des finances. En République-Unie de Tanzanie, ONU-Femmes a, en dialoguant avec ses partenaires de développement, aidé à l'analyse rapide de la problématique hommes-femmes dans le budget de l'exercice 2013/14, aux fins de la planification budgétaire pour 2014/15.

70. Avec l'appui d'ONU-Femmes, des pays ont poursuivi, leurs travaux de planification et d'établissement de budgets au niveau local. En ex-République yougoslave de Macédoine, la ville de Skopje a, pour la première fois, affecté des ressources issues du budget des services administratifs au renforcement des capacités des nouveaux élus en matière de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. En Éthiopie, dans les services administratifs où ce type de budgétisation a été mis en œuvre, les femmes participent désormais activement à la planification et à l'élaboration des budgets et contribuent ainsi à intégrer la problématique hommes-femmes à la prestation de services.

71. À l'échelle mondiale, ONU-Femmes a poursuivi ses efforts visant à renforcer les capacités et la responsabilité des partenaires afin d'accroître les crédits alloués à la promotion de l'égalité des sexes, en fournissant un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'indicateur « égalité des sexes » du cadre général de surveillance du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement.

72. ONU-Femmes s'est aussi employée à renforcer l'engagement politique en faveur de l'égalité des sexes dans le contexte de la lutte contre le VIH/sida, comme en témoigne la Déclaration d'engagement du Premier Ministre jamaïcain. Les capacités des autorités nationales chargées de coordonner la lutte contre le sida ont été étendues à l'élaboration et à l'administration de plans tenant compte de la problématique hommes-femmes et, dans 10 pays¹⁵, ONU-Femmes a aidé des associations de femmes vivant avec le VIH à orienter les politiques, programmes et budgets relatifs au VIH en les faisant participer aux instances décisionnaires.

IV. Fournir des résultats

A. Données et statistiques

73. En 2013, ONU-Femmes a continué de défendre la nécessité de disposer de données et de statistiques ventilées par sexe. Mise en œuvre par ONU-Femmes, par la Division de statistique et par d'autres partenaires, l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes a continué de produire des indicateurs de parité comparables pour la santé, l'éducation, l'emploi, la création d'entreprises et l'accès

¹⁴ Albanie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Colombie, El Salvador, Équateur, Géorgie, Haïti, Inde, Iraq, Kirghizistan, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Ukraine et Viet Nam.

¹⁵ Cambodge, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Maroc, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Tadjikistan et Ukraine.

à la propriété. En 2013, ONU-Femmes et la Division de statistique ont mis au point, avec la Banque mondiale, des plans d'essais de différentes méthodes pour mesurer l'accès à la propriété dans le cadre des enquêtes périodiques auprès de ménages. La première expérience de ce type aura lieu en 2014 en Ouganda, avec le concours de l'Office national de statistique. Le travail méthodologique sur la création d'entreprises a, lui, commencé en 2013. Avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, ONU-Femmes a travaillé à améliorer la production de statistiques sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et a accueilli en septembre 2013 la septième réunion annuelle du Groupe. Une base de données gérée par la Division de statistique et couvrant l'ensemble minimal de 52 indicateurs de l'égalité des hommes et des femmes approuvés par la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session en 2013 (voir [E/2013/24-E/CN.3/2013/33](#), décision 44/109) est en cours de lancement.

B. Institutionnaliser une culture de la gestion, de l'établissement de rapports et de l'évaluation fondée sur les résultats

74. Un nouveau plan stratégique, couvrant la période 2014-2017 et assorti d'un cadre de résultats renforcé, a été approuvé en 2013 (voir [UNW/2013/11](#), décision 2013/5). Tout au long de l'année, l'Entité s'est employée à apporter des améliorations à sa logique d'action dans le cadre de la planification au niveau national, qui correspondent aux améliorations au niveau institutionnel. ONU-Femmes a renforcé l'assurance de la qualité de la gestion axée sur les résultats à l'échelle de l'organisation et de tous les programmes, en demandant à chacun des programmes de présenter une note stratégique pluriannuelle en 2013 à un groupe d'examen par les pairs, composé de directeurs de toutes les divisions, ou de leurs représentants. L'organisation a enregistré une importante amélioration de la qualité de la gestion axée sur les résultats dans ces plans par rapport aux années précédentes. En application de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale, la planification au niveau des bureaux de pays a été davantage intégrée à la planification au niveau national, conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le processus d'établissement des rapports au niveau national a également été renforcé et modifié en vue de son insertion dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement et il est prévu que les rapports abordent des questions thématiques essentielles à l'examen quadriennal, telles que la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités.

75. La politique d'évaluation est entrée en vigueur en janvier 2013 et un mécanisme a été créé afin d'en contrôler l'application, les principaux indicateurs de succès étant communiqués au Conseil d'administration. En 2013, le taux d'exécution des évaluations prévues s'est établi à 82 % (55 % ont été achevées, et 27 % étaient en cours d'exécution). La totalité des rapports achevés a été téléchargée et est accessible au public au moyen du système électronique de suivi des résultats à l'échelle mondiale. Selon une évaluation indépendante externe de l'évaluation de la qualité, 85 % des rapports étaient d'un niveau satisfaisant ou supérieur. Les réactions de l'administration ont été téléchargées ou rendues publiques au moyen du système mondial en ce qui concerne 78 % des évaluations.

76. Un comité consultatif d'évaluation a été créé aux fins du renforcement de la fonction d'évaluation, composé d'évaluateurs indépendants venant de zones géographiques et d'horizons institutionnels différents, de spécialistes hors classe de

l'évaluation venant d'entités des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods et de cadres supérieurs d'ONU-Femmes. Le comité a examiné les progrès réalisés dans l'application de la politique d'évaluation et a félicité le Bureau de l'évaluation de ses travaux dans le domaine de la planification stratégique.

C. Mobiliser et exploiter des ressources suffisantes

77. Le problème du manque de ressources suffisantes persiste et un débat s'est tenu en 2013 sur le concept de masse critique conformément aux directives énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#), qui a attiré l'attention à plusieurs reprises sur le fait qu'ONU-Femmes doit disposer de davantage de ressources si l'on veut qu'elle réponde aux attentes des parties prenantes et mène à bonne fin le plan stratégique 2014-2017. On a toutefois observé tout au long de l'année un renforcement des partenariats et de la base des ressources ont augmenté pendant l'année, ce qui est dû en particulier au fait que les partenaires ont réagi de façon positive au contenu du plan stratégique quant au fond ainsi qu'au processus consultatif ouvert qui a présidé à son élaboration.

78. Nonobstant la nécessité de disposer de davantage de ressources pour procéder à la mise en œuvre intégrale du plan stratégique, ONU-Femmes s'est efforcée en 2013 à élargir et approfondir la base de ses partenariats. La stratégie repose sur l'espoir qu'au fil des mois et des ans, l'Entité pourra faire la preuve de son efficacité et de sa valeur et communiquer à ses partenaires les résultats obtenus avec transparence et crédibilité, et stimuler ainsi un apport de ressources supplémentaires car elle sera considérée comme une utilisatrice judicieuse des ressources et une collaboratrice de valeur au regard d'intérêts stratégiques partagés. Bien que l'Entité n'ait pas été en mesure d'atteindre les objectifs de mobilisation des ressources, la stratégie lui a permis d'atteindre le niveau le plus élevé de contributions volontaires réalisé à ce jour, à hauteur d'un montant de 275,4 millions de dollars, contre 207,8 millions de dollars en 2012, soit une augmentation de 32,5 %. Le montant total des contributions volontaires pour 2013 comprenait des ressources ordinaires d'un montant de 156,9 millions de dollars (114,1 millions de dollars en 2012), contributions que l'Assemblée générale a reconnues dans sa résolution [67/226](#) comme un élément indispensable des activités opérationnelles et 118,5 millions de dollars en ce qui concerne les ressources autres que les ressources de base (93,7 millions de dollars en 2012), dont un montant de 1 million de dollars pour le Fonds pour l'égalité des sexes et 10,9 millions de dollars pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

79. Les ressources ordinaires recueillies en 2013 ont atteint 156,9 millions de dollars, soit une augmentation de 37,5 % par rapport à 2012. Le nombre de gouvernements contributeurs a augmenté en 2013, passant à 129, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2012. En 2013, 18 gouvernements ont augmenté le montant de leur contribution à ONU-Femmes, 12 sont devenus des donateurs pour la première fois, 13 le sont redevenus, ayant déjà contribué en 2011 mais pas en 2012, et 19 se sont engagés à verser des contributions selon un cycle pluriannuel. Les donateurs qui ont augmenté sensiblement leurs contributions au titre des ressources ordinaires sont le Danemark, la Finlande, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (représentant 78,7 millions de dollars, soit 50,7 % du total des ressources ordinaires). Le Danemark, la Finlande et la Suisse ont apporté des contributions de fin d'année en 2013, pour la première fois d'un montant

de 10 millions de dollars ou plus. Sept donateurs ont fait une contribution d'un montant supérieur à 10 millions de dollars au titre des ressources ordinaires en 2013. Un volet important de la stratégie de mobilisation des ressources visera une augmentation du nombre de donateurs contribuant 10 millions de dollars ou plus.

80. Le montant estimatif des ressources ordinaires et des autres ressources reçues du secteur privé en 2013 s'est élevé à 5,6 millions de dollars, dont 1,3 million de dollars provenant des comités nationaux pour ONU-Femmes. Des sociétés telles que Coca-Cola, Microsoft, la Fondation Hewlett et Zonta International figurent au nombre des autres partenaires principaux.

81. Les comités nationaux pour ONU-Femmes ont continué, par leurs travaux, de sensibiliser le public aux activités de l'Entité dans leurs pays respectifs et ont également recueilli des fonds pour les programmes d'ONU-Femmes. Un nouveau comité national pour ONU-Femmes a été créé en France. Les comités nationaux ont également noué des partenariats avec des sociétés du secteur privé, en vue de recueillir des fonds et de promouvoir les principes d'autonomisation des femmes.

V. Efficacité de l'organisation et édification institutionnelle

82. L'architecture régionale, qui définit la structure mondiale des besoins de financement de l'organisation a été approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2012. Au cours de 2013, la mise en œuvre de l'architecture régionale a incité ONU-Femmes à adopter de nouvelles méthodes de travail, en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale concernant des services d'appui de meilleure qualité, plus efficaces et plus rentables. Les bureaux de pays ont été sensiblement renforcés. Ils disposent de davantage de personnel et de ressources, ont intensifié leurs activités de formation et renforcé la délégation de pouvoirs, et sont ainsi mieux à même d'appuyer les gouvernements nationaux et les organismes des Nations Unies.

83. Des directeurs régionaux hors classe, dotés de la compétence voulue, ont été nommés à la tête des bureaux régionaux, et ont été autorisés à utiliser des ressources pour faire face aux nouvelles priorités nationales et régionales. La gestion quotidienne des programmes et des opérations ayant été confiée aux bureaux régionaux, les responsables et directeurs au siège se consacrent de plus en plus à la stratégie et aux politiques globales, aux activités de suivi et à la gestion. À l'échelle de l'organisation, les modes de fonctionnement pour les opérations, l'exécution des programmes et la gestion ont été simplifiés. Six bureaux multipays ont été ouverts et 15 bureaux sous-régionaux ont d'ores et déjà été transformés en bureaux de pays ou multipays. À la fin de 2013, ONU-Femmes disposait de 6 bureaux régionaux, 6 bureaux multipays et 48 bureaux de pays. Au moment de l'élaboration du présent rapport, 38 bureaux avait reçu une délégation de pouvoirs intégrale.

84. L'architecture régionale présente trois grands avantages qui sont d'ores et déjà aisément reconnaissables : consolidation des ressources et économies d'échelle; amélioration de la prise de décisions et de l'efficacité sur le terrain; et renforcement des bureaux de pays. Les progrès réalisés dans l'architecture régionale ont augmenté la capacité de l'organisation de jouer un rôle de premier plan dans les efforts de coordination interinstitutions au niveau régional et des pays. Les bureaux de pays d'ONU-Femmes prennent part à la phase pilote de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement et l'Entité participe à la mise en place d'une installation mixte pour les opérations au Brésil, qui sera utilisée par plusieurs entités des Nations Unies.

85. Le personnel d'ONU-Femmes comptait 657 fonctionnaires à la fin de 2013, soit 104 de plus qu'en 2012, ce qui représente une augmentation de 18,8 %. Le pourcentage de postes sur le terrain est passé de 54 % (298) à 62 % (413) et celui des postes au siège, de 46 % (256) à 38 % (244). Le nombre de fonctionnaires de sexe masculin est passé de 125 à 166, ce qui représente un quart du personnel. Les fonctionnaires d'ONU-Femmes viennent de plus de 110 pays différents, et 59 % d'entre eux viennent de pays du Sud.

86. ONU-Femmes a mené à bien l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et, au cours de 2013, le Comité des commissaires aux comptes a constaté que l'Entité avait adhéré aux Normes et certifié sans réserve ses états financiers. Le Comité des commissaires aux comptes a également souligné qu'ONU-Femmes dispose de moyens limités en raison de l'insuffisance de sa capacité de mobilisation des ressources. Un groupe chargé de l'appui sur le terrain a, par le moyen peu coûteux des webinaires, renforcé les capacités de gestion financière dans certains bureaux régionaux ou de pays ainsi qu'à l'échelle de l'organisation.

87. En application des recommandations que l'Assemblée générale a formulées dans sa résolution 67/254, dans laquelle elle a approuvé le système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'organisation des opérations d'urgence, ONU-Femmes a examiné sa façon d'aborder les situations d'urgence et la gestion des risques opérationnels et a élaboré un plan d'action. Le siège a également adopté un cadre mixte de gestion des risques afin de prévenir et d'atténuer plus efficacement les risques qui pourraient perturber les opérations à New York, apportant ainsi sa contribution ainsi à l'ensemble du système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies à New York.

88. La mise en œuvre de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications s'est poursuivie en 2013 et une plateforme institutionnelle pour les sites Web et les portails publics a servi à lancer, de façon efficace et économique, le nouveau site Web d'ONU-Femmes, le portail de connaissances d'ONU-Femmes, un nouveau portail d'évaluation de la problématique hommes-femmes et la base de données sur les dispositions constitutionnelles. Le progiciel de gestion intégré Atlas a été actualisé compte tenu de la nouvelle architecture régionale et a été renforcé à l'aide d'un nouveau module d'évaluation du personnel et d'un portail de recrutement en ligne. Des services d'assistance en matière d'appui technologique ont été renforcés au moyen d'outils de gestion servant à accroître l'efficacité et un service cloud efficient, peu coûteux d'informatique en nuage (« cloud computing »), disponible sur le marché, est utilisé pour diffuser les réunions en direct auprès de 59 auditoires internes ou externes.

89. ONU-Femmes participe activement aux activités conjointes d'achat avec les entités des Nations Unies, ce qui permet de traiter un plus grand nombre d'affaires, d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix, de faciliter la recherche de fournisseurs et de bénéficier de plus de 30 accords à long terme conclus par d'autres entités des Nations Unies. Compte tenu du fait que l'accent est mis en général sur la décentralisation, les bureaux régionaux et de pays sont chargés de l'achat de biens et de services, ainsi que des travaux relevant du génie civil, selon que de besoin. Les politiques et procédures d'achat définissent les conditions de délégation de l'autorité, selon lesquelles les accords à long terme d'autres entités des Nations Unies ne sont pas soumis au Comité des marchés d'ONU-Femmes pour examen et

autorisation. Les procédures d'achat d'ONU-Femmes sont actuellement à l'étude afin de renforcer la capacité des bureaux de pays en ce qui concerne les initiatives conjointes d'achat au niveau des pays.

VI. Recettes et dépenses

90. ONU-Femmes a dressé les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public. Les chiffres présentés dans cette section n'ont pas fait l'objet d'un audit et peuvent être sujets à modification, avant d'être soumis, le 30 avril 2014, au Comité des commissaires aux comptes. Les états financiers de l'exercice font apparaître un excédent de 24,4 millions de dollars (voir tableau 1).

91. Les objectifs fixés initialement pour les recettes de 2013, en ce qui concerne les ressources ordinaires et les autres ressources, visent un montant de 200 millions de dollars pour chaque catégorie. Ces prévisions ont été révisées par la suite et ont été ramenées à 150 millions de dollars pour chaque catégorie. Les recettes provenant des contributions volontaires se sont élevées en 2013 à 156,9 millions de dollars pour les ressources ordinaires et à 118,5 millions de dollars pour les autres ressources, soit au total un déficit de 124,6 millions de dollars par rapport à l'objectif initial indiqué dans le budget, et de 56,9 millions de dollars par rapport aux prévisions actualisées (pour des informations plus détaillées, voir tableau 2).

Tableau 1
Recettes et dépenses au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013				Total
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Ressources évaluées	Éliminées ^a	
Recettes					
Contributions	156 959	118 465	8 004		283 428
Revenu des investissements	1 338	543	–		1 881
Autres recettes	1 726	9 514	–	(8 044)	3 196
Recettes totales	160 023	128 522	8 004	(8 044)	288 505
Dépenses totales	138 850	125 086	8 213	(8 044)	264 105
Excédent/(déficit) pour la période	21 173	3 436	(209)	–	24 400

^a La colonne « éliminées » indique les coûts indirects qu'ONU-Femmes prélève sur les fonds reçus de donateurs pour ses programmes afin de gérer d'autres ressources. Ces coûts indirects ont été comptabilisés en cours d'année en tant qu'augmentation des recettes pour les dépenses d'appui. En fin d'année, ces recettes sont éliminées pour indiquer les recettes effectives reconnues comme telles.

Tableau 2
Contributions par source, au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013			Total	31 décembre 2012
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Contributions régulières		
Pays	156 444	82 417		238 861	181 513
Organismes des Nations Unies	48	30 796	8 004	38 848	26 868
Comités nationaux	171	1 164		1 335	1 119
Autres donateurs	296	4 088		4 384	5 274
Total	156 959	118 465	8 004	283 428	214 774

Base du budget

92. ONU-femmes est financée d'une part par des contributions mises en recouvrement et d'autre part par des contributions volontaires. Les contributions mises en recouvrement se sont élevées à 15,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, dont 8 millions de dollars affectés pour 2013. Le montant estimatif des contributions volontaires (ressources ordinaires et autres ressources) s'élevait initialement à 700 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 (300 millions en 2012 et 400 millions en 2013) mais a été réduit sensiblement par suite de prévisions actualisées. Les ressources de base financent les dépenses inscrites au budget institutionnel et les dépenses de programme, les fonds étant affectés selon une méthodologie définie. Les autres ressources financent des dépenses de programme qui sont attribuées directement à différents projets (voir tableau 3).

Tableau 3
**Dépenses par région et par service du siège d'ONU-Femmes,
au 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Régions	31 décembre 2013
Afrique	63 735
Amérique latine et Caraïbes	24 811
États arabes	16 051
Asie et Pacifique	45 166
Europe et Asie centrale	14 737
Total des régions	164 500
Bureau des politiques et des programmes	47 830
Direction, Bureau de la gestion, Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques	51 775
Total des dépenses	264 105

93. Les résultats financiers communiqués (effectifs) sont ajustés pour permettre de comparer le budget tel qu'il est présenté et l'utilisation effective des ressources (tableau 4). La comparaison entre le budget et l'utilisation effective des ressources est faite selon la même présentation que le budget institutionnel approuvé initialement, avec ajout des contributions mises en recouvrement. Les principaux écarts entre les résultats financiers établis selon les normes IPSAS et ceux qui sont prévus sur la base des conventions de budgétisation tiennent à des différences de traitement des actifs et des avances de trésorerie accordées aux partenaires et aux fonctionnaires.

Tableau 4

**Comparaison entre le budget et l'utilisation effective des ressources,
au 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013			Différence entre le budget final et les montants effectifs
	Budget initial (au 30 novembre)	Budget final	Montants effectifs sur une base de comparaison	
Activités financées sur le budget ordinaire	7 442	8 120	7 971	148
Activités de développement				
Programme	298 500	225 195	181 901	43 294
Efficacité du développement	20 942	16 743	14 331	2 412
Coordination des activités de développement des Nations Unies	11 629	9 974	7 929	2 045
Activités de gestion	44 307	52 465	46 774	5 691
Gestion du changement	–	–	709	(709)
Total	382 820	312 497	259 615	52 882

VII. Conclusion

94. ONU-Femmes occupe une place privilégiée dans le système de développement des Nations Unies qui tient au fait qu'elle a été récemment créée et qu'il lui a été confié un mandat spécial, ce qui lui permet d'offrir des programmes de qualité à ses partenaires dotés de modestes ressources. En 2013, trois ans après sa création, il est clair que le mandat de l'Entité lui permet d'obtenir des résultats au niveau normatif intergouvernemental, grâce à la coordination, ainsi que sur le terrain, et que ces résultats sont synergiques, car les trois volets du mandat (rôle normatif, rôle de coordination et rôle opérationnel), combinés les uns aux autres, donnent de meilleurs résultats que s'ils étaient mis en œuvre individuellement. Des résultats particulièrement positifs ont été obtenus grâce à l'exécution d'un Programme d'action pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes, surtout dans le cadre des travaux de la Commission de la condition de la femme. Les organismes des Nations Unies se dirigent vers une meilleure cohérence des politiques tandis que le rôle de coordination joué par ONU-Femmes a donné des résultats très satisfaisants grâce aux initiatives novatrices tel que le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Sur le terrain, ONU-Femmes a maintenant une présence mondiale, tirant parti de son rôle normatif et son rôle de coordination et défendant les intérêts des femmes et des filles dans des environnements divers, dont les camps de réfugiés, le cœur des villes, les zones rurales et les parlements nationaux.

95. Dans l'ensemble, ONU-Femmes a prouvé en 2013 qu'étant dotée d'une nouvelle structure lui permettant de répondre à sa mission, elle pouvait faire plus si elle disposait de plus de ressources, et que les États Membres devaient apporter les ressources nécessaires à la réalisation de leurs attentes concernant l'action d'ONU-Femmes.

96. À l'avenir, ONU-Femmes s'appuiera sur l'expérience tirée de ses trois premières années d'existence pour continuer d'investir dans des domaines prioritaires stratégiques, tels que les activités de sensibilisation et de mobilisation, le partenariat, l'innovation, la gestion axée sur les résultats et la gestion des connaissances, et les enseignements tirés des programmes pour faire en sorte que son travail réponde aux normes les plus élevées et garantir une gestion judicieuse des ressources et des produits de qualité pour ses partenaires. Ces efforts viendront s'inscrire dans un débat sur le développement à court ou à moyen terme, qui sera dominé par l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'occasion du vingtième anniversaire de son adoption. L'Entité, qui est parvenue à asseoir rapidement sa réputation non seulement sur le plan structurel mais aussi vis-à-vis de ses partenaires, s'est positionnée de façon à aider à façonner un programme futur servant les objectifs interdépendants de développement et d'égalité des sexes, et à s'assurer qu'il y sera donné suite. Ce programme doit être ambitieux et reposer sur la vision claire d'un monde où règne l'égalité des sexes. Les progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes s'accélérent et sont à la fois signes d'encouragement et de défi. L'Entité a prouvé fin 2013 qu'elle était bien établie et qu'elle était une partenaire indispensable, capable de relever ce défi.